

# **CONCOURS**

**POUR L'EXTENSION DU**

**CYCLE D'ORIENTATION**

**DE GRONE**

**RAPPORT DU JURY**

**Octobre 1999**



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Indications générales</b>	<b>3</b>
1.1.	Organisation du concours	3
1.1.2	Participants	3
1.2.	Jury	3
1.2.1	Composition du jury	3
1.2.2	Secrétariat	4
1.3.	Indications générales	4
1.4.	Réponses aux questions	4
<b>2.</b>	<b>Problème posé aux concurrents</b>	<b>5</b>
2.1.	Objectifs	5
2.2.	Réflexions à propos du jugement	5
2.3.	Site	6
<b>3.</b>	<b>Critique générale du premier tour</b>	<b>8</b>
3.1.	Délibérations	8
3.2.	Recevabilité	9
3.3.	Visite du site	9
3.4.	Examen des projets	9
3.5.	Critiques des projets conservés après le premier tour	10
<b>4.</b>	<b>Déroulement du jugement du deuxième tour</b>	<b>17</b>
4.1.	Projets remis	17
4.2.	Examen préalable	17
4.3.	Délibérations	17
4.4.	Recevabilité	18
4.5.	Examen des projets	18
4.6.	Visite du site	18
4.7.	Deuxième tour d'élimination	19
4.8.	Troisième tour d'élimination	22
4.9.	Quatrième tour d'élimination	28
4.10	Analyse des projets restants	31
4.11	Tour de rattrapage	38

<b>5.</b>	<b>Classement et attribution des prix</b>	<b>39</b>
<b>6.</b>	<b>Recommandations et conclusions du jury</b>	<b>40</b>
<b>7.</b>	<b>Approbation du rapport du jury</b>	<b>41</b>
<b>8.</b>	<b>Ouverture des enveloppes cachetées</b>	<b>42</b>
8.1	Projets primés	42
<b>9.</b>	<b>Divers</b>	<b>43</b>
<b>10.</b>	<b>Liste des auteurs</b>	

Solution

+ vers 2<sup>e</sup> tour

Poser le jeu

Considérations générales

concernant à 2 tours

éviter le contraire de red leger  
1<sup>er</sup> tour

point de vue jeu de  
" " " " " " ?

Système de famille la même

feuille - système ouvert pour  
le fin (desordre de la pelle)

≠ incertitude de jouer depeur feuille  
après + et - et éventuelle  
responsabilité au 2<sup>e</sup> tour

+ comprendre ce l'on ne peut pas  
être tour avec 0 - tour etc, je  
les dois impliquer de remonter

pb de rite

+ pb de contraintes liées / doivent être acceptées par le créancier,  
les résultats

ils sont au service  
de la société et  
pas l'inverse

les pax : quelle principe <sup>supra</sup> concerne un  
cycle en matière de cycle ouvert  
avec un système en mode volée, la base  
du miracle

Merci à la commission de finance de nous  
avoir permis cet exercice

le ~~retour~~ cadre sera ouvert à l'automne  
automne 2001.

## 1. INDICATIONS GENERALES

### 1.1 Organisation du concours

La commune de Grône, en collaboration avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, représenté par son Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie, a ouvert un concours à deux tours (deux degrés) au sens de l'article 7 de la norme SIA No 152, édition 1993 sur les concours d'architecture.

#### 1.1.2 Participants

Le concours est ouvert aux architectes ayant leur domicile ou leur siège en Suisse, pour autant que leur canton de domicile ou de siège social accorde la réciprocité (art. 6 LcMP), c'est-à-dire tous les cantons suisses à l'exception des cantons de :

- |                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| - Genève                    | - Schaffouse    |
| - Appenzel Rhodes intérieur | - Nidwald       |
| - Bâle campagne             | - St-Gall       |
| - Bâle ville                | - Liechtenstein |
| - Uri                       |                 |

Pour participer, les architectes doivent être inscrits sur la liste permanente des architectes de leur canton ou être diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire ou ETS depuis moins de 10 ans.

Les groupes inscrits pour le concours ne peuvent être modifiés après le rendu du premier tour.

### 1.2 Jury

#### 1.2.1 Composition du jury

**Président :**

Bernard ATTINGER, Architecte cantonal, Sion

**Membres :**

Gaby FAVRE, Vice-président de la commune de Grône  
 André GILLIOZ, Président de la commune de Grône  
 Pierre ROUAULT, Architecte EPF, Lausanne  
 Bernard ZURBUCHEN, Architecte EPF, Lausanne

**Suppléants :**

Evelyne GARD, Présidente du CA du C.O. de Grône, Sierre  
Laurent MAYORAZ, Architecte, Service des bâtiments, Sion  
Daniel PERRUCHOUD, Membre du CA du C.O. de Grône, Chalais  
Jean-Bernard ZUFFEREY, Conseiller communal, Grône

**Experts :**

Pierre-Marie GABIOUD, Service de l'enseignement, Sion  
Eric MABILLARD, Président des Commissions scolaires du C.O. et du  
primaire, Grône  
Patrick RUDAZ, Directeur du C.O., Grône

**1.2.2 Secrétariat :**

Christine DELETROZ KUONEN, Fully  
Sabine RAST-PERRET, Fully

**1.3 Indications générales**

- Le présent concours a débuté par la publication au BO du 11 juin 1999.
- Le délai d'inscription était fixé au vendredi 25 juin 1999. A cette date, 57 bureaux s'étaient inscrits.
- Le rendu du premier tour était fixé au 26 juillet 1999.
- 45 concurrents ont remis un projet dans les délais.
- Le Service des bâtiments de l'Etat du Valais a contrôlé les dates de rendu.
- Suite au jugement du premier tour, 22 projets ont été retenus ; ils ont tous rendu un projet dans les délais, soit le 1<sup>er</sup> octobre 1999.

**1.4 Réponses aux questions**

- 15 questions anonymes ont été posées au premier tour, les réponses ont été envoyées aux concurrents le 16 juillet 1999.
- Le deuxième tour de ce concours n'a fait l'objet d'aucune question.

## 2. PROBLEME POSE AUX CONCURRENTS

### 2.1 Objectifs

Le cycle d'orientation régional de Grône regroupe les élèves des communes de Chalais, Chippis, Grône et partiellement ceux de Lens et de Sierre. Suite à l'augmentation du nombre d'élèves, une commission intercommunale a été nommée afin d'étudier différentes variantes permettant d'absorber cette augmentation des effectifs (capacité à atteindre : 350 élèves). Cette commission est arrivée à la conclusion qu'il n'est pas rationnel de transporter les élèves sur d'autres cycles et qu'il est préférable d'agrandir et de réorganiser le cycle de Grône.

Sur cette base, l'association des communes du cycle d'orientation régional de Grône, en accord avec le DECS, a décidé d'agrandir et de réorganiser son cycle d'orientation.

### 2.2 Réflexions à propos du jugement

#### Généralités

En rédigeant le présent rapport, après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets, le jury, face aux 45 concurrents qui se sont donnés la peine d'aborder les problèmes posés par ce concours, ne peut livrer qu'une partie des réflexions qu'il a faites tout au long de son travail. Il n'a pas la prétention de régler de manière définitive tous les problèmes posés par l'établissement de ce projet dans ce lieu. Il espère, en donnant ses réflexions, permettre une meilleure compréhension de ses choix et du présent rapport.

Le travail d'un jury de concours se fait à partir des analyses et des conclusions faites par les concurrents. La tâche du jury est facilitée par les différentes manières d'envisager le problème présenté par ces derniers. La confrontation des différentes solutions proposées permet au jury d'approcher pas à pas, tour après tour, de la réponse optimale au problème posé. Cette solution ne peut pas être le cumul des réponses données aux questions posées aux concurrents. Elle se trouve auprès de celui, ou de ceux, qui auront le mieux su en faire la synthèse pour proposer une réponse globale. Le rôle de l'architecte ne consiste pas simplement à répondre à toutes les demandes de l'utilisateur, sa mission ne peut s'accomplir qu'en dépassant les réponses fonctionnelles, en répondant certes aux besoins et contraintes, mais en réunissant tous les éléments : territoire, organisation, contenu, contenant, pour en faire un tout, UN projet.



### Problématique du concours à deux tours

Dans la conjoncture actuelle du fait de l'ouverture des marchés publics, le nombre de participants à des concours d'architecture devient trop important. Cela provoque une masse de travail démesurée par rapport aux buts recherchés et risque de ne plus permettre, par l'application de règles sélectives délicates ou arbitraires ou pour des raisons financières, de donner des chances à des architectes en devenir. De plus, au-delà d'un certain nombre de projets, le travail du jury devient difficile et la part de hasard trop importante eu égard à la quantité de travail fourni.

Pour ces différentes raisons, le Service des bâtiments a proposé cette forme de concours à deux degrés ou deux tours.

Lors du premier tour, les architectes doivent rendre un concept, sans entrer dans les détails, et limiter leurs prestations afin d'éviter la débauche de travail. Le jury retiendra un nombre relativement élevé, 20-30 participants, pour le deuxième tour, sur la base des concepts présentés. Le concours de projet "normal" (1:200) suivra, lui aussi anonyme.

Les architectes ont été instamment priés de ne pas aller, lors du premier tour, au-delà de ce qui leur était demandé afin d'éviter toute surenchère. Le jury, en cas de données trop détaillées (réductions au 1:500 de plans, au 1:200 par exemple), s'est réservé le droit d'éliminer les projets pour concurrence déloyale. Cela n'a pas été le cas.

## **2.3 Site**

Le terrain mis à disposition se situe à l'intersection de la plaine et du coteau à l'Est du village de Grône. Il est déjà en partie occupé par les divers bâtiments du Cycle d'orientation, de l'école primaire, de la salle de gymnastique et de la piscine.

La difficulté principale de ce concours découle des caractéristiques du site mis à disposition des concurrents. Ce dernier est déjà fortement encombré par des réalisations scolaires datant de quatre époques différentes. Ces quatre écoles successives ont chacune des caractéristiques particulières et l'espace qu'elles laissent entre elles, malgré certaines qualités, reste assez résiduel. En acceptant de supprimer l'ancienne salle de gymnastique, le maître de l'ouvrage souhaitait donner un espace suffisant aux concurrents. Ces derniers ont dû aussi se confronter au problème de cette situation au pied de l'ubac ; avec tous les problèmes que cela pose notamment au niveau de l'orientation, de l'ensoleillement, de la vue et de l'ombre portée par le coteau.

La liaison couverte et chauffée entre les parties du Cycle d'orientation introduisait des contraintes au niveau de l'implantation des bâtiments, de la relation entre les espaces extérieurs et de son expression architecturale, qui étaient difficiles à résoudre.

Cette liaison est indispensable au bon fonctionnement du Cycle d'orientation. Elle sera le lieu de croisement d'environ deux cents élèves chaque 50 minutes.

La longueur du parcours doit être la plus petite possible. Il n'est pas acceptable que les élèves descendent quatre niveaux pour remonter de quatre niveaux dans l'autre bâtiment.

Le jury s'est efforcé d'aborder ces problèmes sans à priori et en tenant compte de la qualité des réponses apportée par les concurrents.

### 3. CRITIQUE GENERALE DU PREMIER TOUR

#### 3.1 Délibérations

Le jury s'est réuni les 3 et 4 août 1999 à l'ancienne salle de gymnastique du C.O. de Grône. Il a procédé à l'ouverture des cartables et a numéroté arbitrairement les projets de 1 à 45.

Projet No 1	07.26.33
Projet No 2	83.82.74
Projet No 3	43.74.02
Projet No 4	85.90.71
Projet No 5	97.37.65
Projet No 6	96.25.89
Projet No 7	00.20.02
Projet No 8	16.83.59
Projet No 9	73.78.31
Projet No 10	86.23.48
Projet No 11	22.10.32
Projet No 12	11.83.71
Projet No 13	00.01.37
Projet No 14	52.76.23
Projet No 15	71.07.11
Projet No 16	27.36.42
Projet No 17	34.69.50
Projet No 18	15.28.07
Projet No 19	37.27.29
Projet No 20	99.50.91
Projet No 21	16.57.88
Projet No 22	71.47.14
Projet No 23	01.01.01
Projet No 24	19.21.12
Projet No 25	51.39.55
Projet No 26	40.43.04
Projet No 27	45.28.95
Projet No 28	46.71.38
Projet No 29	47.70.10
Projet No 30	90.07.21
Projet No 31	26.07.99
Projet No 32	20.70.83
Projet No 33	85.49.76
Projet No 34	16.25.26
Projet No 35	17.80.18
Projet No 36	90.83.66
Projet No 37	13.14.95
Projet No 38	10.25.66
Projet No 39	69.17.53
Projet No 40	24.43.73

Projet No 41	71.17.71
Projet No 42	16.13.28
Projet No 43	41.62.41
Projet No 44	67.19.23
Projet No 45	20.10.59

### 3.2 Recevabilité

Le jury a contrôlé et constaté que les conditions prévues à l'article 4.2.1 du règlement SIA 152 étaient respectées.

En ouvrant les cartables, le jury a constaté que le projet No 36 – 90.83.66 ne respectait pas la clause de l'anonymat, les noms des auteurs n'ayant pas été mis dans son enveloppe. Le projet a donc été écarté du jugement et retourné à son auteur.

### 3.3 Visite du site

Le jury s'est rendu sur le site le 3 août 1999.

### 3.4 Examen des projets

Le jury a procédé à un examen des 44 projets présentés et retenu les 22 projets suivants.

Projet No 2	83.82.74
Projet No 3	43.74.02
Projet No 8	16.83.59
Projet No 10	86.23.48
Projet No 13	00.01.37
Projet No 14	52.76.23
Projet No 15	71.07.11
Projet No 16	27.36.42
Projet No 17	34.69.50
Projet No 22	71.47.14
Projet No 23	01.01.01
Projet No 29	47.70.10
Projet No 30	90.07.21
Projet No 31	26.07.99
Projet No 33	85.49.76
Projet No 34	16.25.26
Projet No 37	13.14.95
Projet No 38	10.25.66
Projet No 39	69.17.53
Projet No 41	71.17.71
Projet No 44	67.19.23
Projet No 45	20.10.59

Les auteurs des projets retenus ont reçu, chacun, par l'intermédiaire d'un notaire pour garantir l'anonymat, une brève critique de leur projet ainsi qu'un règlement et programme complété pour le deuxième tour.

### **3.5 Critiques des projets conservés après le premier tour**

#### **Projet No 2 - 83.82.74**

Ce projet implante un nouveau volume relié au volume existant par un élément bas contenant les éléments collectifs de programme. En retrait, un élément haut contenant les classes forme une cour arrière.

La relation chauffée avec le bâtiment ne se fait que par le sous-sol et devrait être améliorée. La volumétrie générale est importante laissant peu de place pour des espaces extérieurs. L'éclairage de la salle dessin/cartonnage doit être amélioré.

#### **Projet No 3 - 43.74.02**

Ce projet propose la construction d'un nouveau corps de bâtiment en annexe à l'ouest du bâtiment principal du cycle d'orientation, ce nouveau volume le relie au pied du coteau. Le nouveau volume crée une séparation nette entre la cour située à l'arrière du bâtiment principal et l'espace entourant la « petite école primaire ». Le raccord à la montagne se fait en prenant appui sur le mur monumental créé dans les années 80.

Le nouveau corps de bâtiment oriente clairement les classes à l'ouest et s'assied sur un retour constitué par la bibliothèque implantée en prolongation du mur monumental. Les relations sont assurées à tous les niveaux. Les raccords tant avec le bâtiment existant qu'avec la pente doivent être soignés. Une liaison pour les véhicules d'entretien devrait être maintenue avec les surfaces situées à l'amont du mur. La relation entre la cour située à l'est du nouveau bâtiment et la cour ouest devrait être maintenue. L'utilisation de la cour ouest devra être réglementée à moins de mieux définir la vocation des espaces afin d'éviter les perturbations récréations primaires - classes du cycle.

#### **Projet No 8 - 16.83.59**

Ce projet implante un nouveau volume à l'ouest du bâtiment existant et relié à ce dernier par un joint permettant, au rez-de-chaussée de passer directement dans la cour arrière et aux étages de relier les deux bâtiments par une liaison couverte et chauffée. Son implantation détermine ainsi une sorte de cour arrière servant de préau. Celle-ci est renforcée par un couvert le long du mur existant.

Le système distributif est relativement clair, toutefois le grand vide autour duquel s'organise les classes semble quelque peu arbitraire. La volumétrie générale est importante laissant peu de place pour des espaces extérieurs relativement petits. Les classes donnant sur l'arrière entretiennent un rapport peu satisfaisant avec le couvert.

### Projet No 10 - 86.23.48

Ce projet implante un nouveau volume à l'ouest du bâtiment existant relié à ce dernier par un couvert regroupant à la fois l'accès aux deux bâtiments de classes et à la cour arrière bien dimensionnée. L'organisation des classes donnant à l'ouest et à l'est, séparées par un couloir bien éclairé, perpendiculaire à la vallée du Rhône, et permettant constamment une vision de l'entier du site, est intéressante.

L'apport de l'utilisation, bien connue désormais, de géométries non-orthogonales n'est, dans ce cas, ni évident, ni convaincant, introduisant des déformations peu maîtrisées dans les classes.

### Projet No 13 - 00.01.37

Ce projet cherche à implanter un bâtiment bas touchant le bâtiment existant et qui se retourne vers l'arrière pour former une cour presque entièrement fermée avec le bâtiment des classes actuel. Il relie ainsi dans une circulation longeant cette cour tous les éléments du programme, y compris la salle de gymnastique et la piscine. La définition des espaces extérieurs est claire et précise.

Le peu d'information ne permet pas de connaître la nature exacte de la circulation au rez-de-chaussée (fermée ou ouverte) et le traitement du joint entre le bâtiment existant et la nouvelle construction devra être précisé. L'utilisation de la cour ouest devra être réglementée à moins de mieux définir la vocation des espaces afin d'éviter les perturbations récréations primaires - classes du cycle.

### Projet No 14 - 52.76.23

Ce projet implante un nouveau volume à l'ouest du bâtiment existant définissant une cour arrière et un couvert attenant à celle-ci. Il tente au niveau du rez-de-chaussée de simplifier et de radicaliser l'ensemble du projet en ne laissant plus qu'une entrée pour tout l'ensemble.

Si la relation entre l'ancien et le nouveau bâtiment est claire au rez-de-chaussée et au rez inférieur, il n'en va pas de même aux étages supérieurs. En effet, le plan apparaît dès lors comme un volume autonome introduisant des rapports de proximité douteux entre certaines classes de l'ancien et du nouveau bâtiment.

### Projet N° 15 - 71 07 11

Ce projet consiste en un volume autonome implanté sur le mur de soutènement prolongeant la salle de gymnastique existante, à l'emplacement de la cassure de pente.

Cette proposition est composée par un long socle d'un niveau regroupant les salles spéciales et par un cube, accueillant les salles de classes, posé sur pilotis libérant ainsi le préau couvert.

La simplicité de la composition est convaincante d'autant qu'elle reconnaît l'espace libéré par la démolition de l'ancienne salle de gymnastique du bâtiment B ainsi que le préau supérieur.

Néanmoins, il manque à ce projet une solution permettant une liaison rationnelle et chauffée avec le bâtiment existant.

### Projet No 16 - 27.36.42

Ce projet implante un nouveau volume à l'ouest du bâtiment existant accolé à ce dernier répétant la volumétrie de l'ancien collège et de sa première extension pour former une sorte de composition symétrique. L'espace arrière ainsi formé est généreux et bien dimensionné. Le système distributif, apparemment clair, isole fortement les éléments "spéciaux" du programme du reste des classes. Le formalisme recherché nuit passablement à une bonne organisation. Le volume se trouve relativement proche du bâtiment attribué actuellement aux classes primaires et leur rapport doit être vérifié. L'accessibilité de tous les locaux pour les handicapés doit être vérifiée.

### Projet No 17 - 34.69.50

Ce projet implante un nouveau volume à l'ouest du bâtiment existant et relié à ce dernier par un joint permettant, au rez-de-chaussée, de passer d'un bâtiment à l'autre. Son implantation détermine ainsi une sorte de cour arrière servant de préau. Un accès sur les parties hautes des soutènements existants par le niveau supérieur de la nouvelle construction exploite et multiplie les possibilités d'aménagements extérieurs.

Le nouveau bâtiment propose un système de circulations verticales généreux et monumental dont le traitement devrait être précisé. Le rapport qu'il entretient avec le reste des volumes semble démesuré et devrait être développé et contrôlé. Le bâtiment des classes primaires et la nouvelle construction semblent très proche et introduisent une relation douteuse.

### Projet N° 22 - 71 47 14

Ce projet consiste en un volume autonome implanté sur le mur de soutènement prolongeant la salle de gymnastique existante, à l'emplacement de la cassure de pente.

Cette proposition est composée par un long bâtiment, d'un niveau, regroupant l'entier du programme. Un bloc accueillant les éléments semi-publics finalise cette barre à l'ouest.

La simplicité de la coupe transversale proposée est séduisante d'autant que le plan, dans sa typologie, varie en fonction de son vis-à-vis.

Néanmoins, l'organisation et la circulation des plans inférieurs et intermédiaires ne sont pas convaincantes tout comme ne le sont pas les distances à parcourir d'une partie à l'autre du cycle d'orientation.

### Projet No 23 - 01.01.01

Ce projet propose la construction d'un nouveau corps de bâtiment en annexe à l'ouest du bâtiment principal du cycle d'orientation, ce nouveau volume le relie au pied du coteau. Le nouveau volume crée une séparation nette entre la cour située à l'arrière du bâtiment principal et l'espace entourant la « petite école primaire ». Le raccord à la montagne se fait en prenant appui sur le mur monumental créé dans les années 80.

Ce projet bâtit un socle sur lequel vient s'implanter le bâtiment perpendiculaire à la pente. Le socle occupe une grande surface et les articulations : nouveau socle, mur monumental, volume superposé alourdissent le projet. L'orientation vers l'est des classes supérieures est favorable au point de vue ensoleillement mais la vue depuis les salles de classes vers la cour refermée et la montagne l'est un peu moins.

### Projet N° 29 - 47 70 10

Ce projet consiste en un volume autonome implanté sur le mur de soutènement prolongeant la salle de gymnastique existante, à l'emplacement de la cassure de pente.

Cette proposition est composée par un long bâtiment, de trois niveaux, regroupant l'entier du programme. Un bloc accueillant les éléments semi-publics finalise cette barre à l'ouest.

La simplicité de la composition est convaincante d'autant qu'elle reconnaît l'espace libéré par la démolition de l'ancienne salle de gymnastique du bâtiment B ainsi qu'une partie de l'aire de jeu supérieure.

Néanmoins, il manque à ce projet une solution permettant une liaison rationnelle et chauffée avec le bâtiment existant ainsi qu'une résolution plus sensible du rapport avec le terrain en amont.

### Projet No 30 - 90.07.21

Ce projet, très peu loquace sur l'organisation du programme, propose deux volumes : l'un attenant à l'école existante et comportant vraisemblablement les locaux destinés à la collectivité et l'autre, implanté contre la partie arrière de la parcelle en cherchant à définir deux types de préaux pour l'école primaire au niveau de la rue et pour le cycle d'orientation sur la partie supérieure.

La simplicité du parti devra être accompagnée d'une grande précision quant à l'implantation des volumes. D'autre part, une relation couverte et chauffée devra être trouvée pour l'ensemble du cycle d'orientation.

### Projet No 31 - 26.07.99

Ce projet plante un nouveau volume détaché des bâtiments existants accroché à la pente et perpendiculaire à celle-ci. Il ménage ainsi des espaces extérieurs généreux et de qualités variées. Il propose également de remplacer la salle de gymnastique existante par une construction en sous-sol comportant divers locaux de service et une relation couverte et chauffée avec le bâtiment existant.

Le rapport à la pente est intéressant mais doit être encore développé pour en faire un thème du projet. La relation couverte par le sous-sol est douteuse et certainement peu pratique, d'autant plus que les coûts d'un tel dispositif doivent être vérifiés sérieusement.



### **Projet N° 33 - 85 49 76**

Ce projet consiste en un volume autonome implanté sur le mur de soutènement prolongeant la salle de gymnastique existante, à l'emplacement de la cassure de pente.

Cette proposition est composée par un long bâtiment, de deux niveaux, regroupant l'ensemble du programme demandé.

La simplicité de la composition est convaincante d'autant qu'elle reconnaît l'espace libéré par la démolition de l'ancienne salle de gymnastique du bâtiment B ainsi que partiellement le préau supérieur.

Néanmoins, il manque à ce projet de la précision quant au vis-à-vis que les classes subissent ainsi qu'une meilleure définition du retournement de la structure, à l'ouest, qui accueille le programme semi-public. En outre, la position de la liaison avec l'ancien bâtiment est hasardeuse.

### **Projet n° 34 - 16.25.26**

Ce projet consiste en un volume autonome implanté sur le mur de soutènement prolongeant la salle de gymnastique existante, à l'emplacement de la cassure de pente.

Cette proposition est composée par un long bâtiment, de trois niveaux, regroupant la totalité du programme.

La simplicité de la composition est convaincante d'autant qu'elle reconnaît l'espace libéré par la démolition de l'ancienne salle de gymnastique du bâtiment B ainsi que le préau supérieur.

Néanmoins, la liaison avec le bâtiment existant paraît disproportionnée et le schématisation des plans demande à être vérifié.

### **Projet No 37 - 13.14.95**

Ce projet propose la construction d'un nouveau corps de bâtiment en annexe à l'ouest du bâtiment principal du cycle d'orientation, ce nouveau volume le relie au pied du coteau. Le nouveau volume crée une séparation nette entre la cour située à l'arrière du bâtiment principal et l'espace entourant la « petite école primaire ». Le raccord à la montagne se fait en prenant appui sur le mur monumental créé dans les années 80.

Un petit corps de liaison crée un espace tampon bienvenu entre le bâtiment principal existant et le nouveau volume implanté à l'ouest. La liaison entre les cours est et ouest est assurée par un passage au rez et au premier étage. L'utilisation de la cour ouest devra être réglementée à moins de mieux définir la vocation des espaces afin d'éviter les perturbations récréations primaires - classes du cycle.

### Projet No 38 - 10.25.66

Ce projet propose la construction d'un nouveau corps de bâtiment en annexe à l'ouest du bâtiment principal du cycle d'orientation, ce nouveau volume le relie au pied du coteau. Le nouveau volume crée une séparation nette entre la cour située à l'arrière du bâtiment principal et l'espace entourant la « petite école primaire ». Le raccord à la montagne se fait en prenant appui sur le mur monumental créé dans les années 80.

Le nouveau corps de bâtiment se rattache assez brutalement au bâtiment existant en garantissant de bonnes liaisons internes. Un passage couvert maintient la liaison entre les deux cours. Côté montagne, le niveau "grande salle" alourdit la composition. L'utilisation de la cour ouest devra être réglemantée à moins de mieux définir la vocation des espaces afin d'éviter les perturbations récréations primaires - classes du cycle.

### Projet No 39 - 69.17.53

Ce projet implante l'entier du programme dans une barre située à l'arrière du bâtiment existant et sur deux niveaux. Cette barre est reliée à l'existant par une galerie chauffée à l'est et par un couvert à l'ouest qui vient chercher les utilisateurs jusqu'au niveau de la rue. Il transforme la cour arrière en jardin et définit une série d'espaces extérieurs variés tantôt dans le prolongement des classes et tantôt à usage plus collectif.

L'expression et la matérialisation de ce projet doivent être développées dans la deuxième phase afin de démontrer pleinement le potentiel d'une telle proposition. Le système distributif du nouveau bâtiment devra être développé afin d'assurer à la fois la fluidité des déplacements des élèves et les qualités d'espace et de lumière qu'il suggère.

### Projet n° 41 - 71.17.71

Ce projet consiste en un volume autonome implanté sur le mur de soutènement prolongeant la salle de gymnastique existante, à l'emplacement de la cassure de pente.

Cette proposition est composée par un monolithe tronqué, d'apparement trois niveaux, regroupant la totalité du programme demandé

La simplicité de la composition est convaincante d'autant qu'elle reconnaît l'espace libéré par la démolition de l'ancienne salle de gymnastique du bâtiment B ainsi que le préau supérieur. En outre, en s'affranchissant des alignements existants, le parti s'en trouve renforcé.

Néanmoins, il manque à ce projet une solution permettant une liaison rationnelle et chauffée avec le bâtiment existant. De plus, le jury regrette l'absence totale de plans et de coupes permettant la vérification architecturale des principes urbanistiques proposés.

**Projet No 44 - 67.19.23**

Ce projet se caractérise par la volonté de conserver mais de transformer le bâtiment existant de la salle de gymnastique pour y introduire les activités collectives du programme. Les classes sont disposées dans une barre placée sur le mur dont les classes s'orientent vers le sud et la pente.

L'organisation de cette barre et son rapport avec la pente semblent imprécis et casuels. Les espaces extérieurs qu'elle génère devraient être développés et précisés.

**Projet No 45 - 20.10.59**

Ce projet propose la construction d'un nouveau corps de bâtiment en annexe à l'ouest du bâtiment principal du cycle d'orientation, ce nouveau volume le relie au pied du coteau. Le nouveau volume crée une séparation nette entre la cour située à l'arrière du bâtiment principal et l'espace entourant la « petite école primaire ». Le raccord à la montagne se fait en prenant appui sur le mur monumental créé dans les années 80.

Ce projet prend de la distance par rapport au bâtiment existant ce qui amène une certaine autonomie à la nouvelle construction mais en le rapprochant du petit bâtiment « primaire » ; les distances devront être vérifiées (réglementation des distances entre bâtiments et confort de l'enseignement).

L'effet de cour arrière est renforcé par l'absence de passage à son niveau vers l'ouest. L'utilisation de la cour ouest devra être réglementée à moins de mieux définir la vocation des espaces afin d'éviter les perturbations récréations primaires - classes du cycle.

Au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, les espaces ne peuvent en aucun cas donner directement sur l'extérieur. L'auteur devra préciser la nature de l'enveloppe à ce niveau

## 4. DEROULEMENT DU JUGEMENT DU DEUXIEME TOUR

### 4.1 Projets remis

Les documents des 22 projets ont été remis dans les délais exigés.

Il s'agit des projets suivants, ils conservent leur numéro du premier tour.

Projet No 2	83.82.74
Projet No 3	43.74.02
Projet No 8	16.83.59
Projet No 10	86.23.48
Projet No 13	00.01.37
Projet No 14	52.76.23
Projet No 15	71.07.11
Projet No 16	27.36.42
Projet No 17	34.69.50
Projet No 22	71.47.14
Projet No 23	01.01.01
Projet No 29	47.70.10
Projet No 30	90.07.21
Projet No 31	26.07.99
Projet No 33	85.49.76
Projet No 34	16.25.26
Projet No 37	13.14.95
Projet No 38	10.25.66
Projet No 39	69.17.53
Projet No 41	71.17.71
Projet No 44	67.19.23
Projet No 45	20.10.59

### 4.2 Examen préalable

L'examen préalable des projets, visant à contrôler le respect du règlement et du programme, remplit les exigences de la norme SIA 152, art. 42.1 et a été effectué par le Service des bâtiments, monuments et archéologie de l'Etat du Valais. Le procès-verbal d'ouverture des cartables et le rapport technique sont remis aux membres du jury.

### 4.3 Délibérations

Le jury s'est réuni les 12 et 13 octobre 1999 à l'ancienne salle de gymnastique du C.O. de Grône.

#### **4.4 Recevabilité**

Les 22 concours retenus lors du premier tour sont parvenus dans les délais imposés par le règlement et programme et ils remplissent les exigences de la norme SIA 152, art. 42.1.

L'organisation propre à chacun des 22 projets contrôlés répond de manière générale au programme demandé.

Le calcul du cube SIA n'a pas fait l'objet d'un contrôle lors de l'examen préalable. Un pointage des trois premiers prix a été effectué lors du jugement.

Malgré certaines lacunes mineures au niveau du programme des locaux et l'interprétation assez large de la « liaison couverte et chauffée », le jury a admis tous les projets pour le jugement. Il a cependant dû écarter des documents remis en trop et accepter des rendus à la limite de la lisibilité.

#### **4.5 Examen des projets**

Le jury procède à l'examen complet des 22 projets en rappelant les éléments significatifs résultant des examens préalables.

#### **4.6 Visite du site**

Le jury s'est rendu sur le site le 13 octobre 1999.

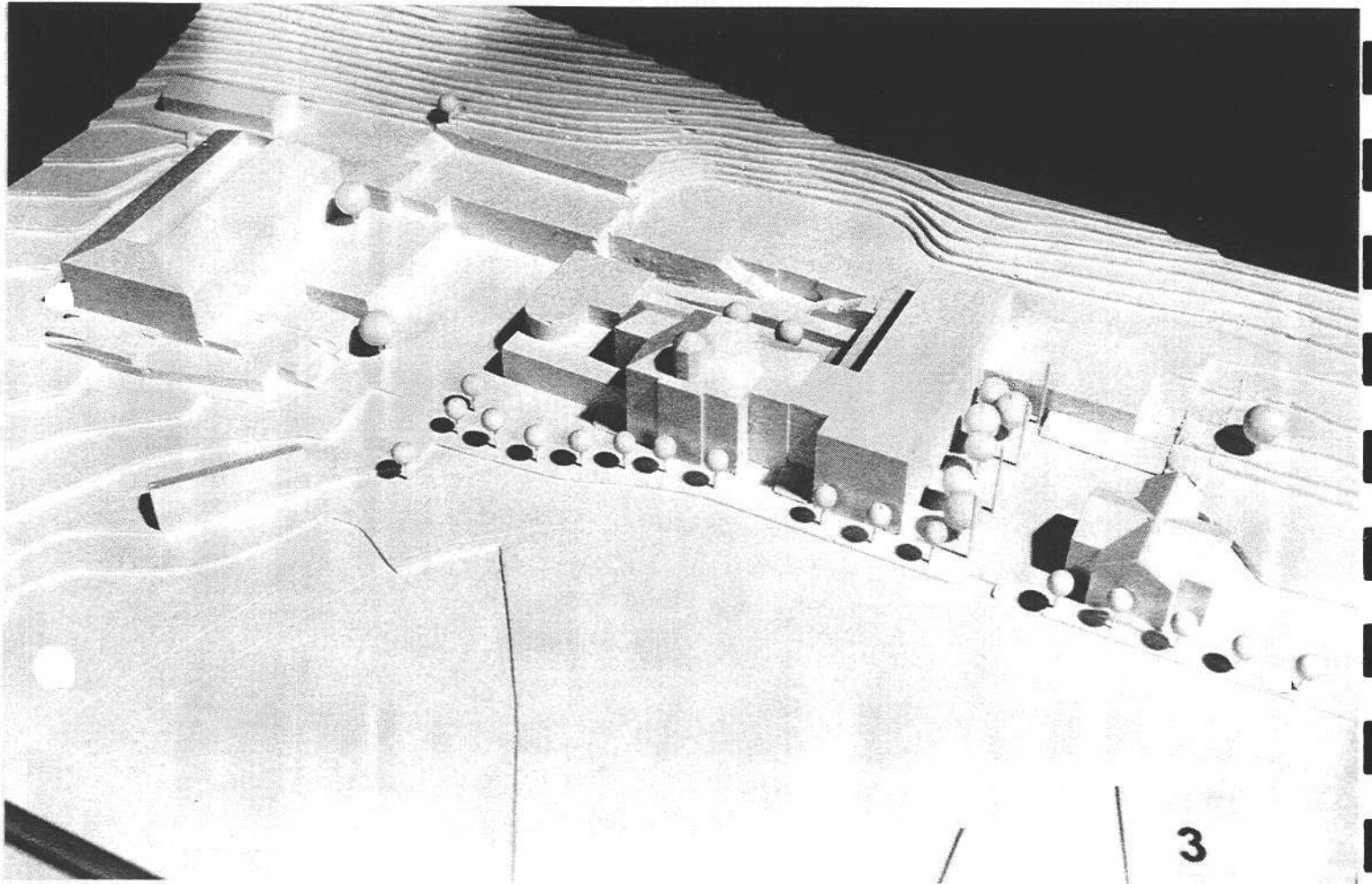
## 4.7 Deuxième tour d'élimination

(Le premier tour correspond aux projets non retenus, voir pt 3.4 ci-dessus).

Après avoir pris connaissance du rapport technique et procédé à l'examen général des projets, le jury étudie tous les projets et décide d'éliminer, au deuxième tour, les projets ne répondant pas globalement ou sectoriellement aux questions soulevées par ce concours, notamment dans leurs rapports avec le site, mais aussi dans leur organisation ou les aménagements proposés.

Les 4 projets suivants sont éliminés au deuxième tour :

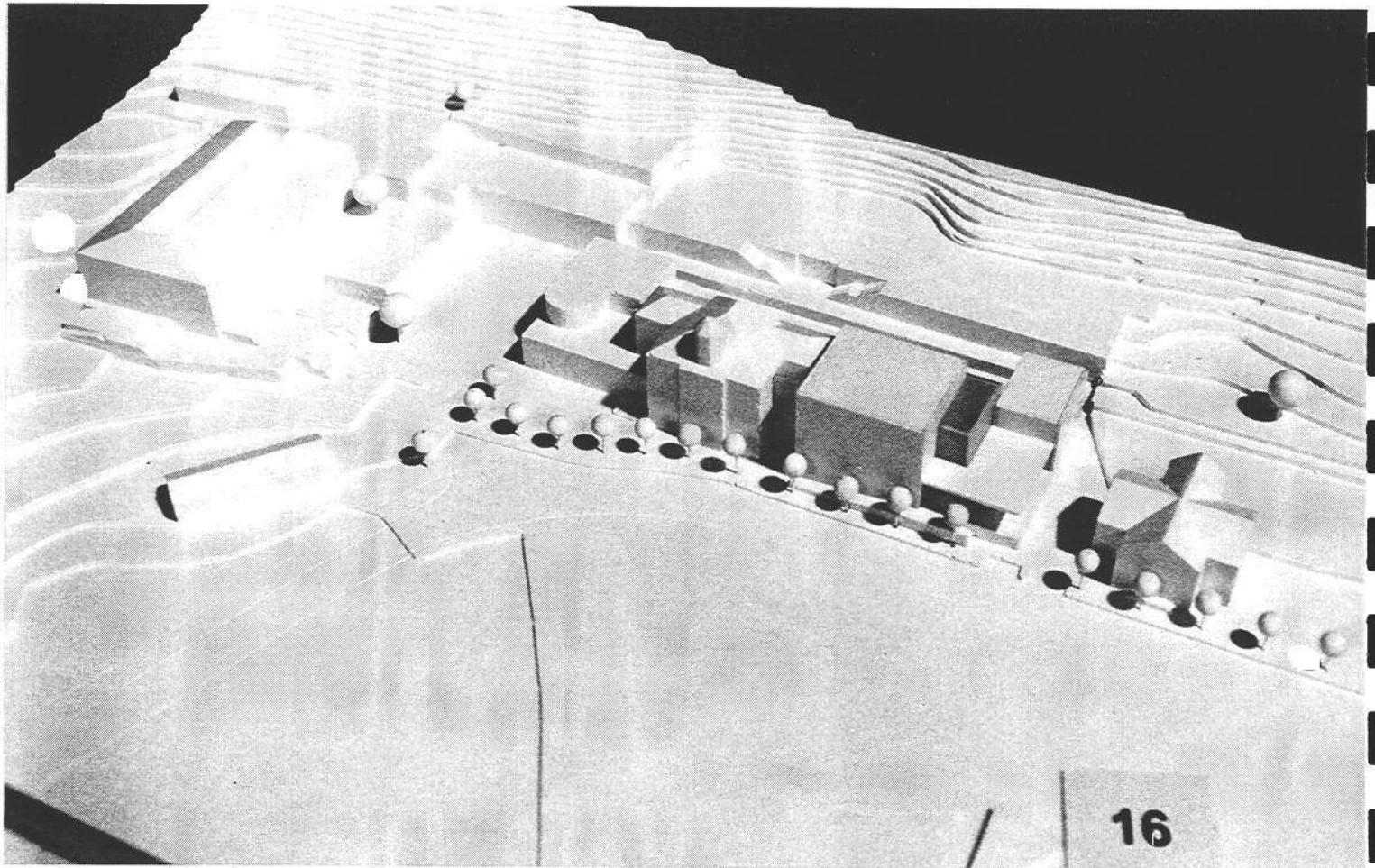
Projet No 3	<b>43.74.02</b>
Projet No 16	<b>27.36.42</b>
Projet No 30	<b>90.07.21</b>
Projet No 45	<b>20.10.59</b>



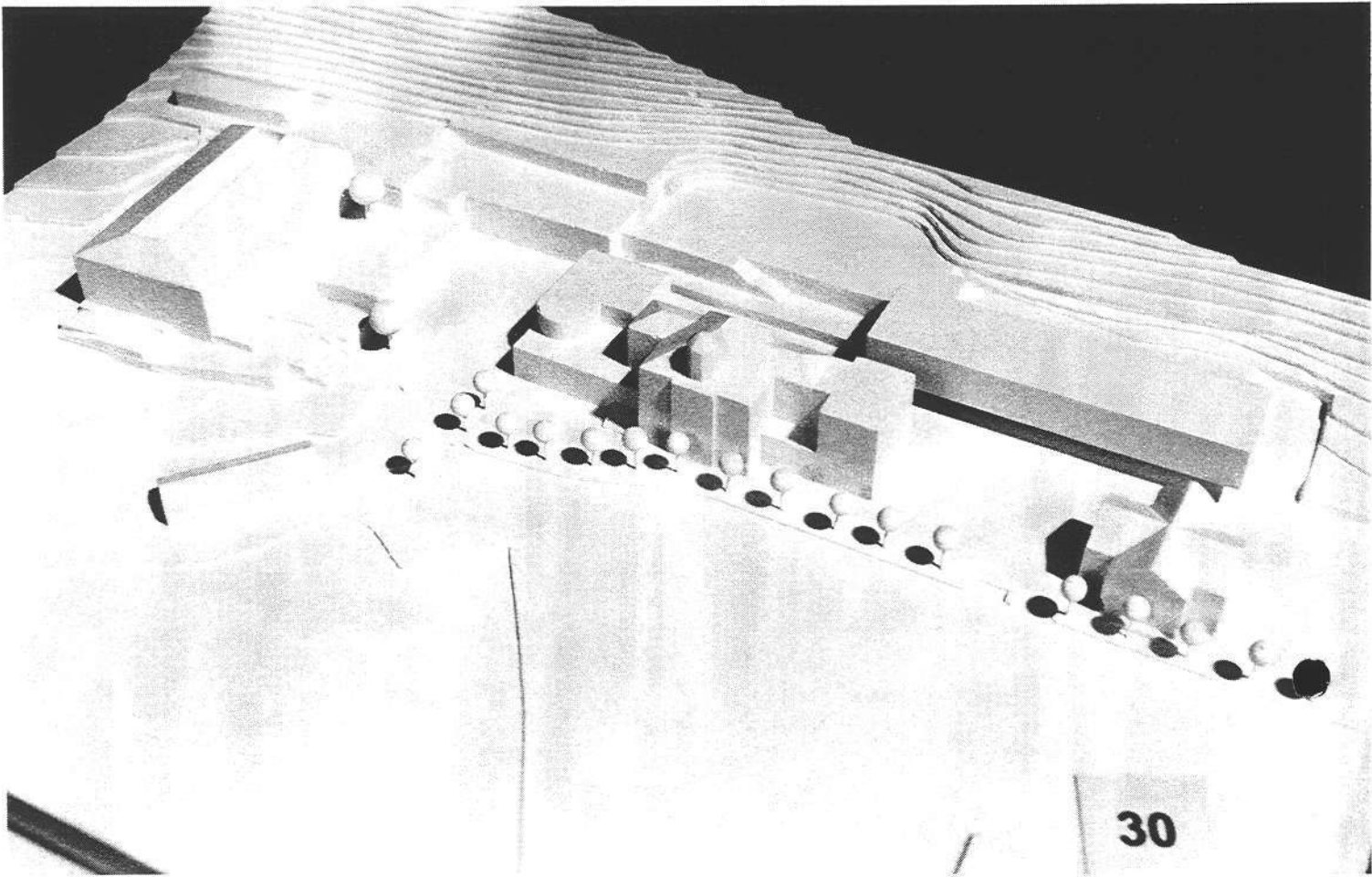
Projet No 3 - 43.74.02

Projet No 16 - 27.36.42

3

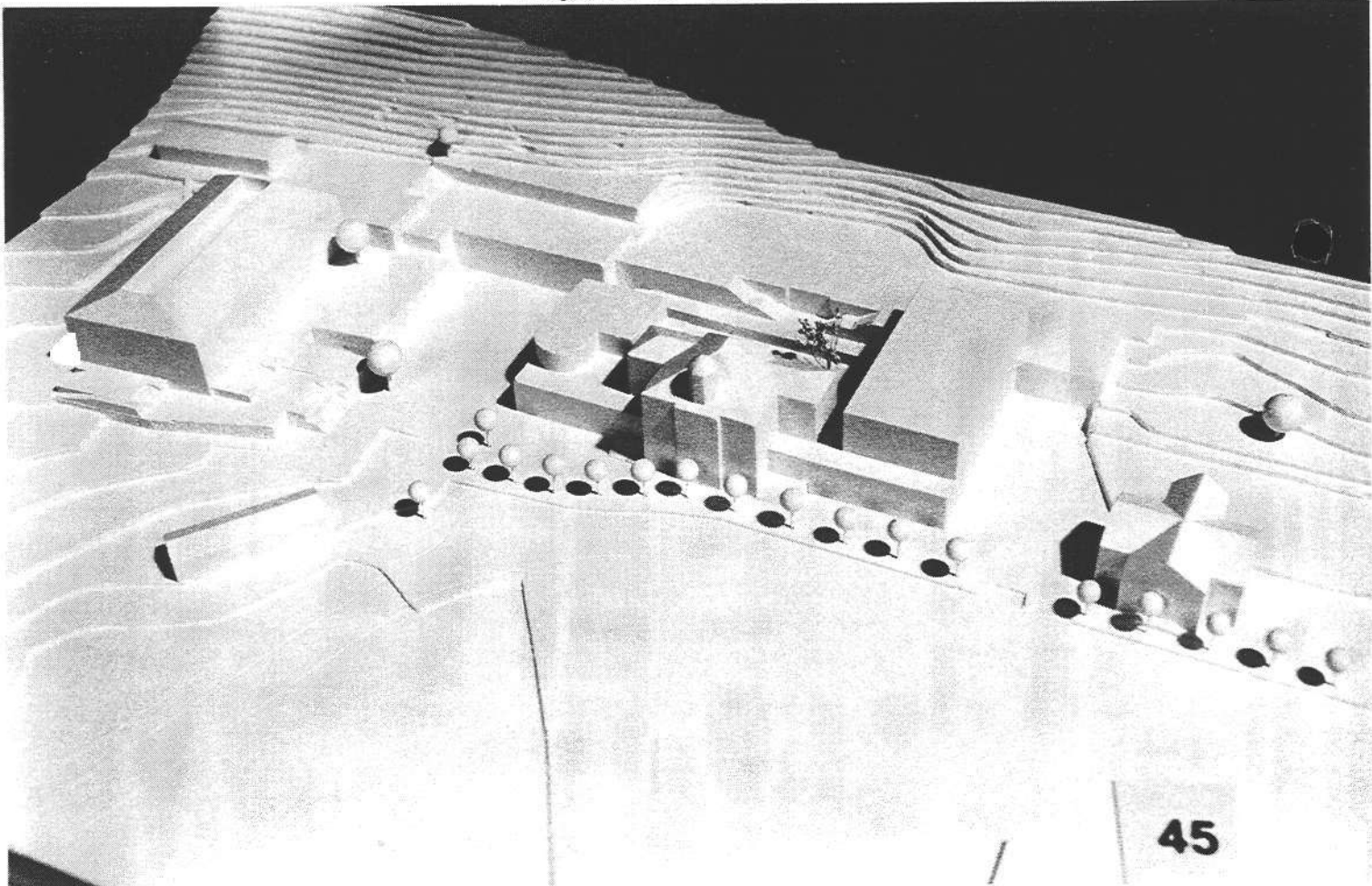


16



Projet No 30 - 90.07.21

Projet No 45 - 20.10.59



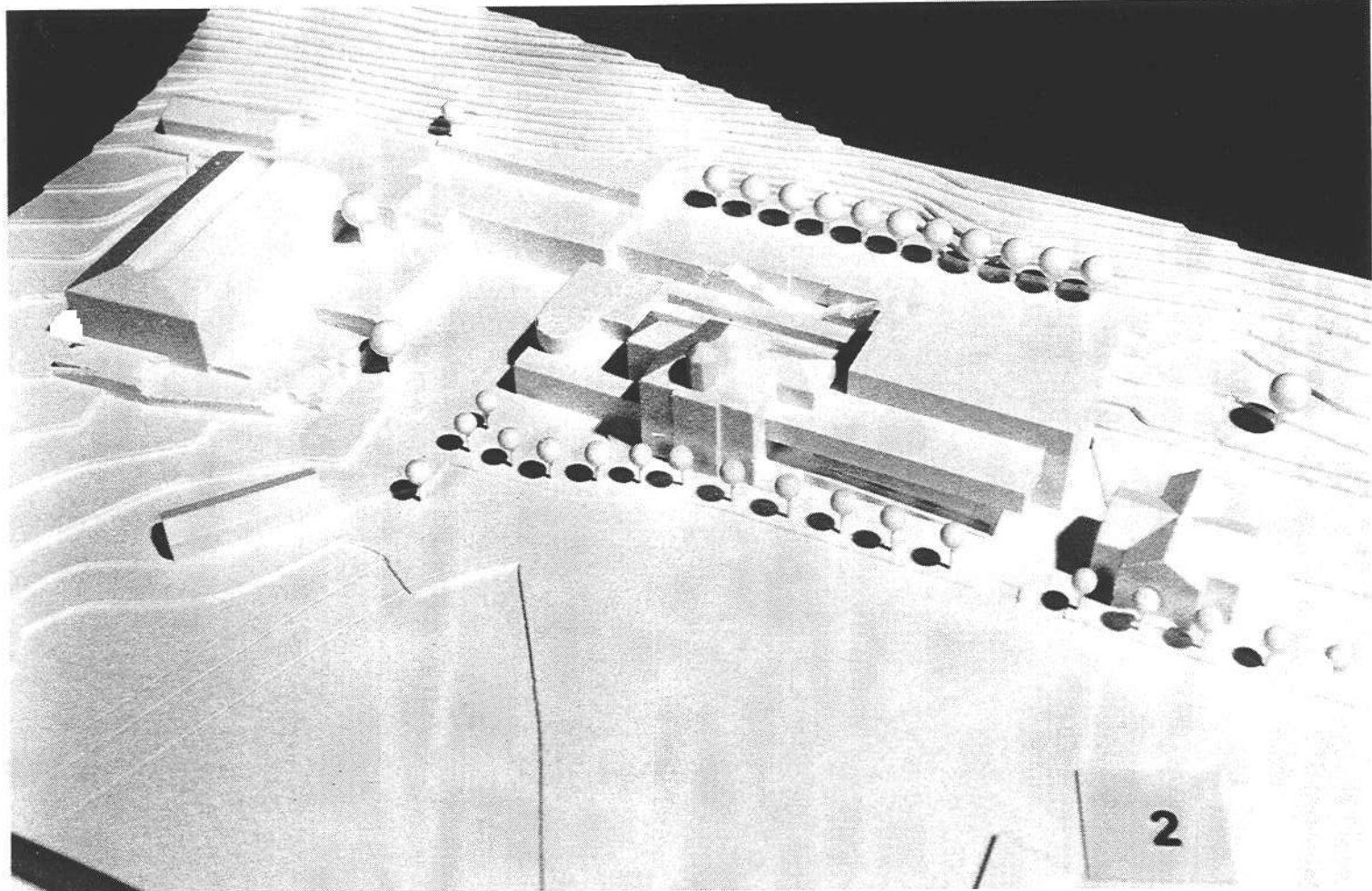


## 4.8 Troisième tour d'élimination

Le jury approfondit l'analyse des projets lors d'un troisième tour et élimine les 10 projets suivants :

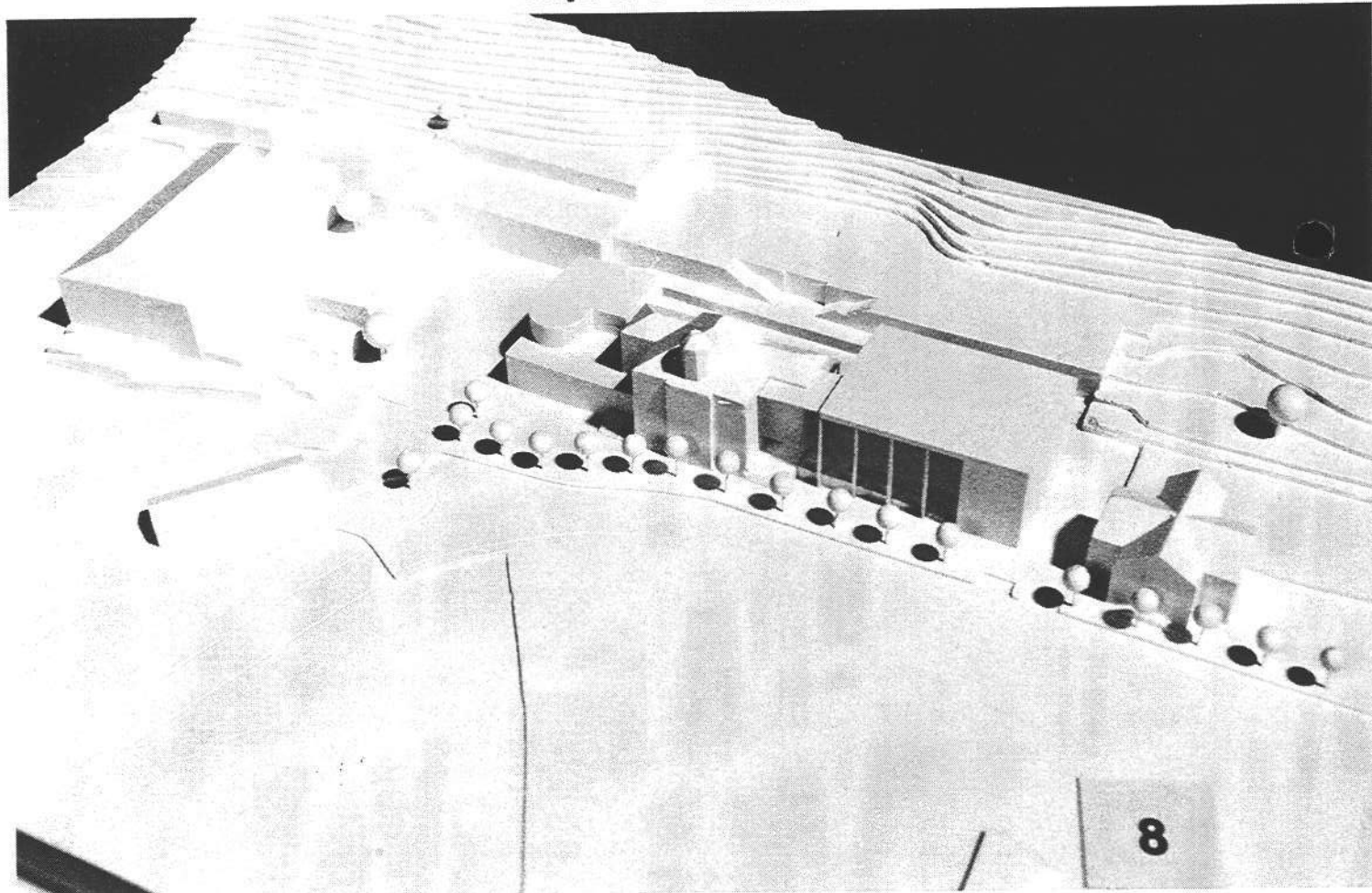
Projet No 2	83.82.74
Projet No 8	16.83.59
Projet No 14	52.76.23
Projet No 15	71.07.11
Projet No 17	34.69.50
Projet No 23	01.01.01
Projet No 29	47.70.10
Projet No 31	26.07.99
Projet No 33	85.49.76
Projet No 38	10.25.66

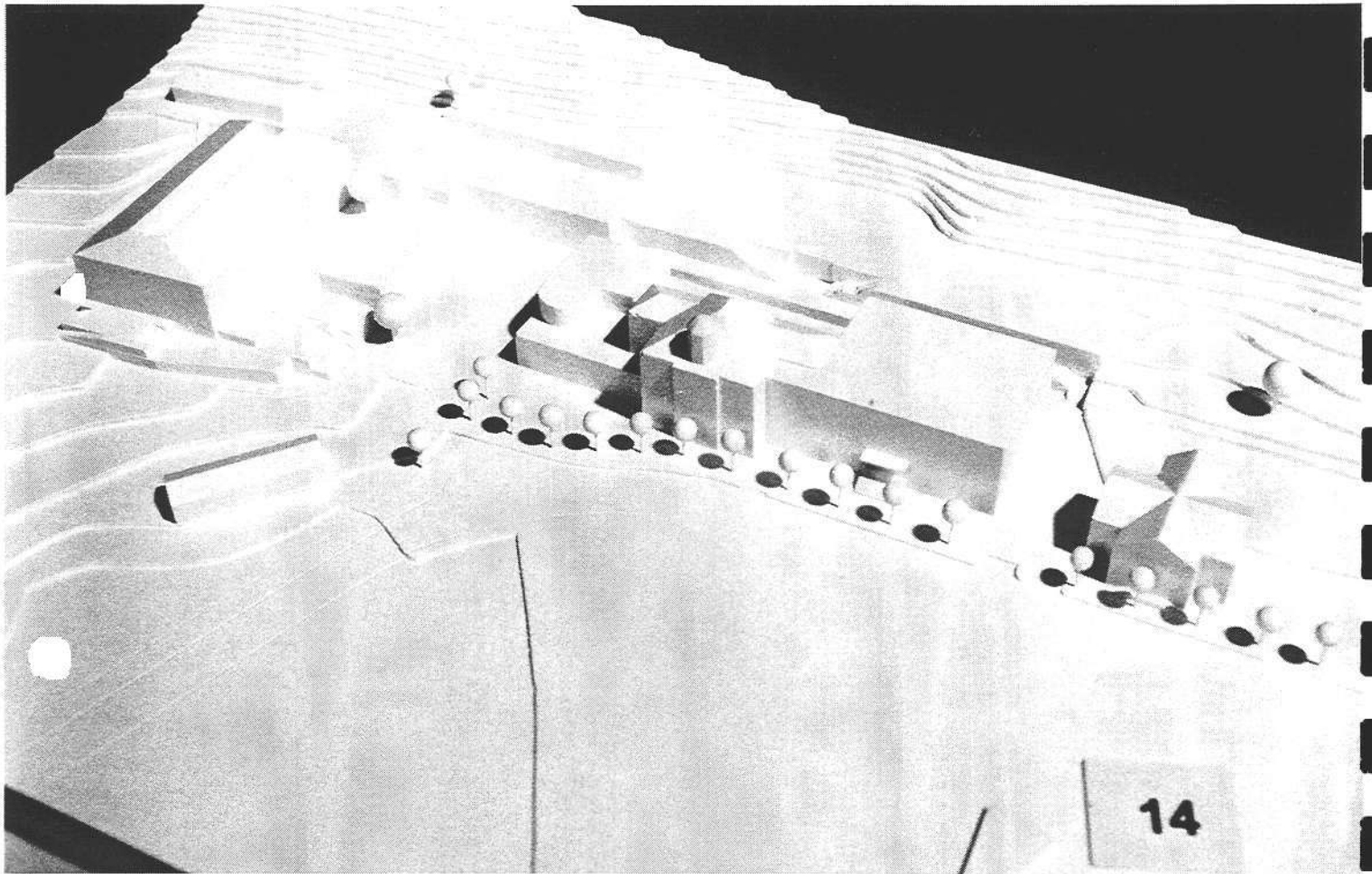
Le jury renonce à rédiger une critique complémentaire de chacun de ces projets (voir premier tour, point 3.5). Il tient cependant à relever que malgré certaines qualités d'implantation ou d'organisation, une volumétrie et une expression architecturale séduisante ou une évolution intéressante depuis le premier tour, ces projets n'apportent pas une réponse satisfaisante sur un ou plusieurs points importants. Pour plus de détails, voir le point 2.2 « Réflexions à propos du jugement ».



Projet No 2 - 83.82.74

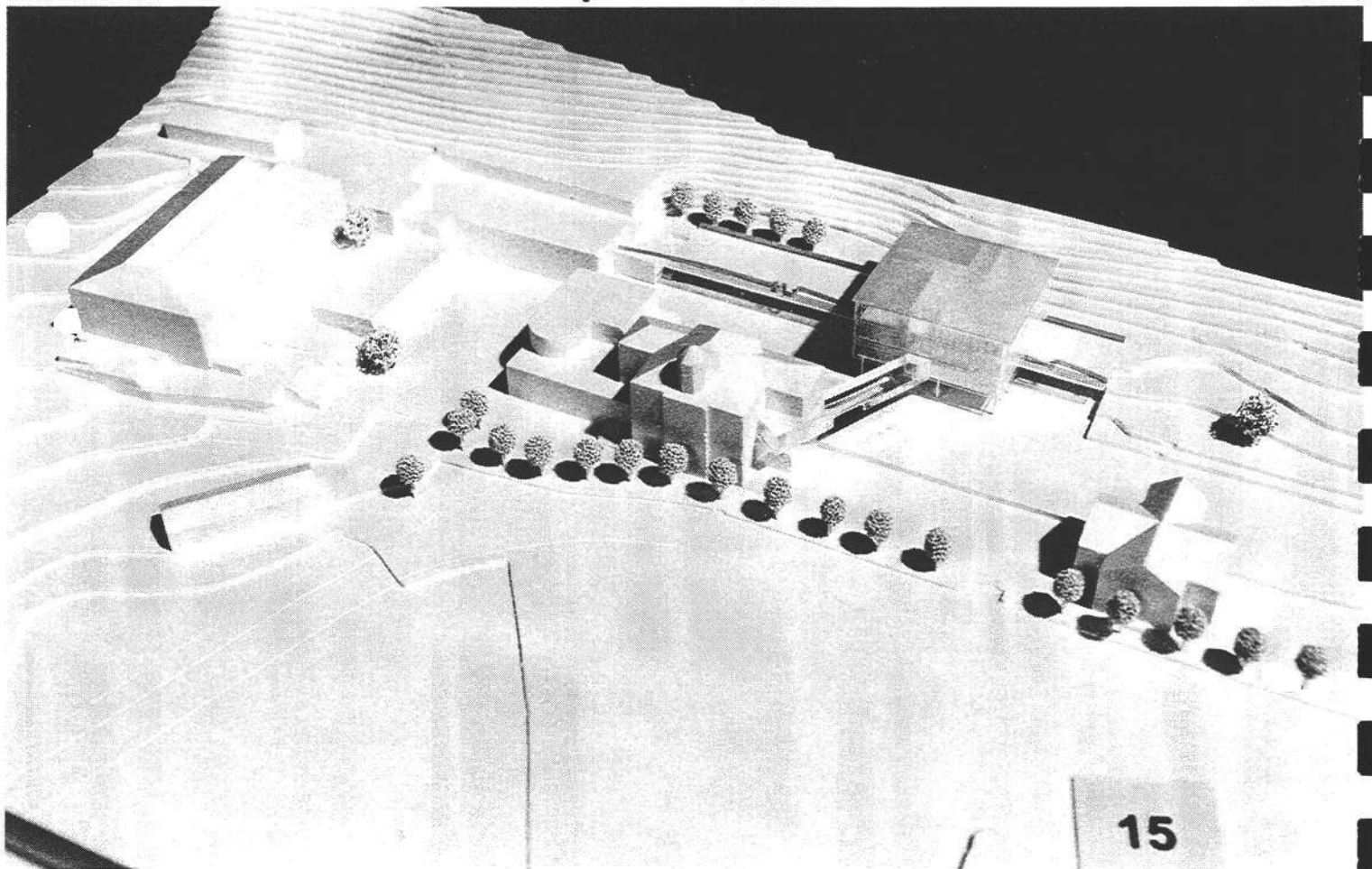
Projet No 8 - 16.83.59

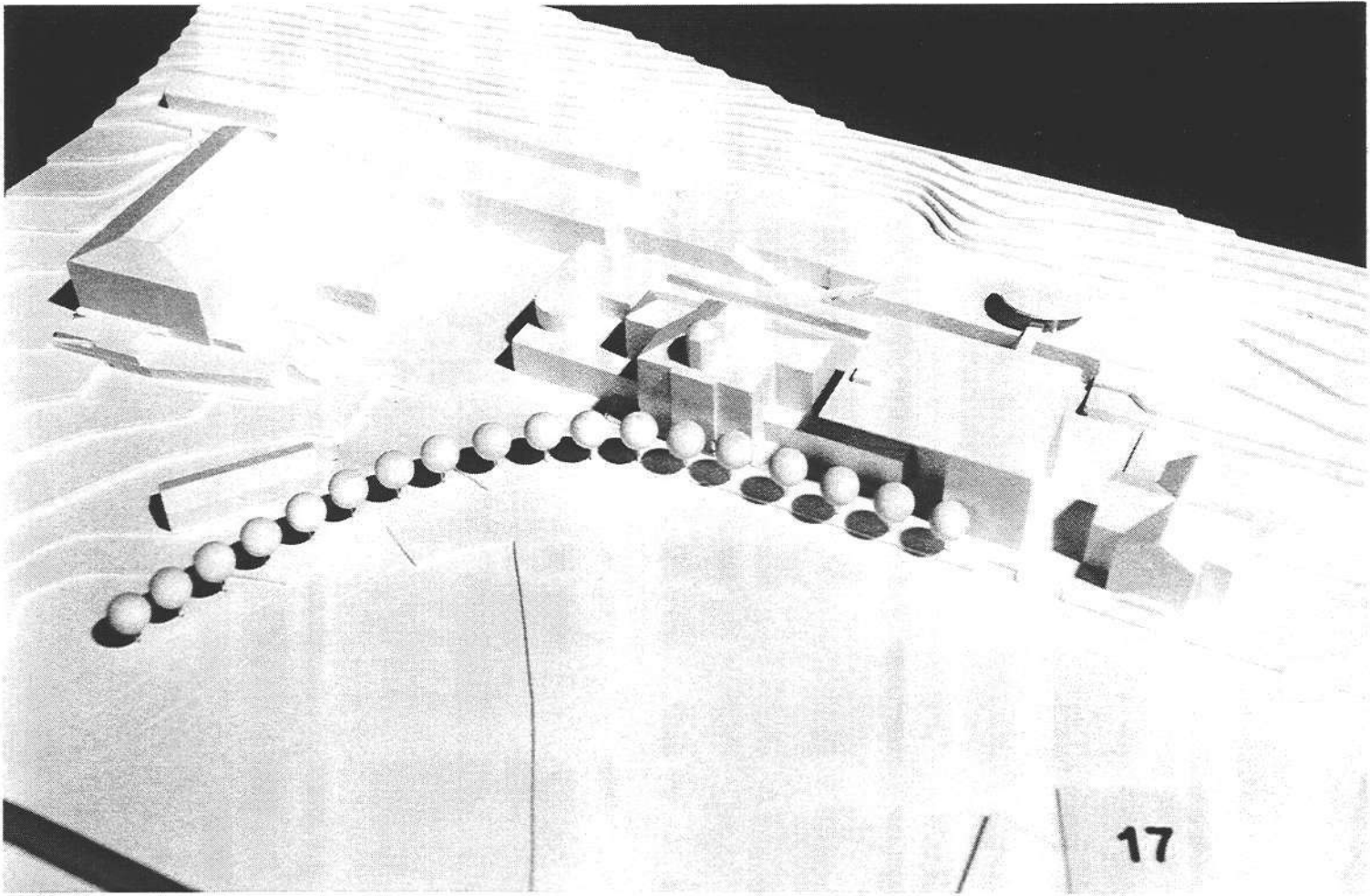




Projet No 14 - 52.76.23

Projet No 15 - 71.07.11

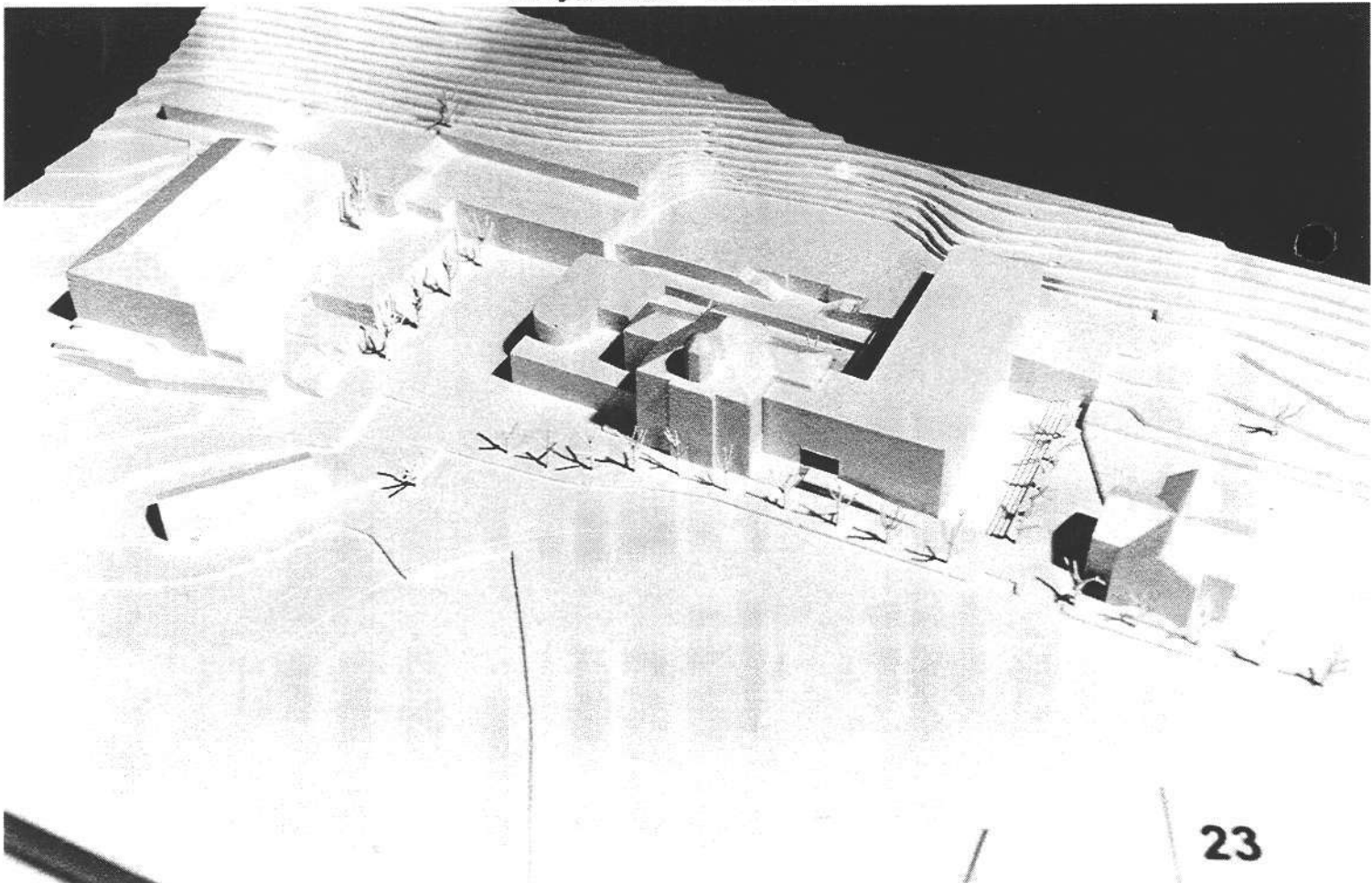




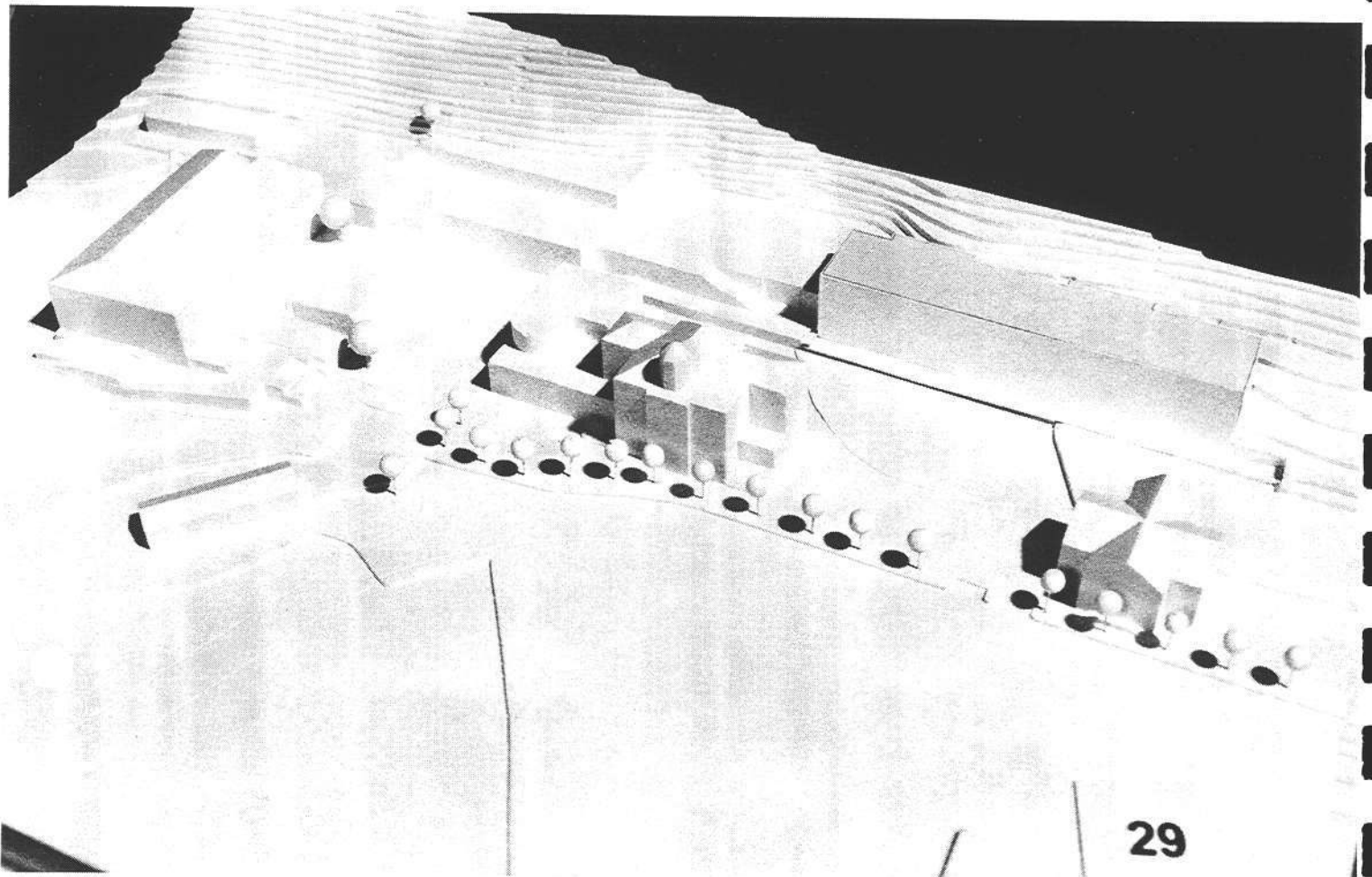
17

Projet No 17 - 34.69.50

Projet No 23 - 01.01.01

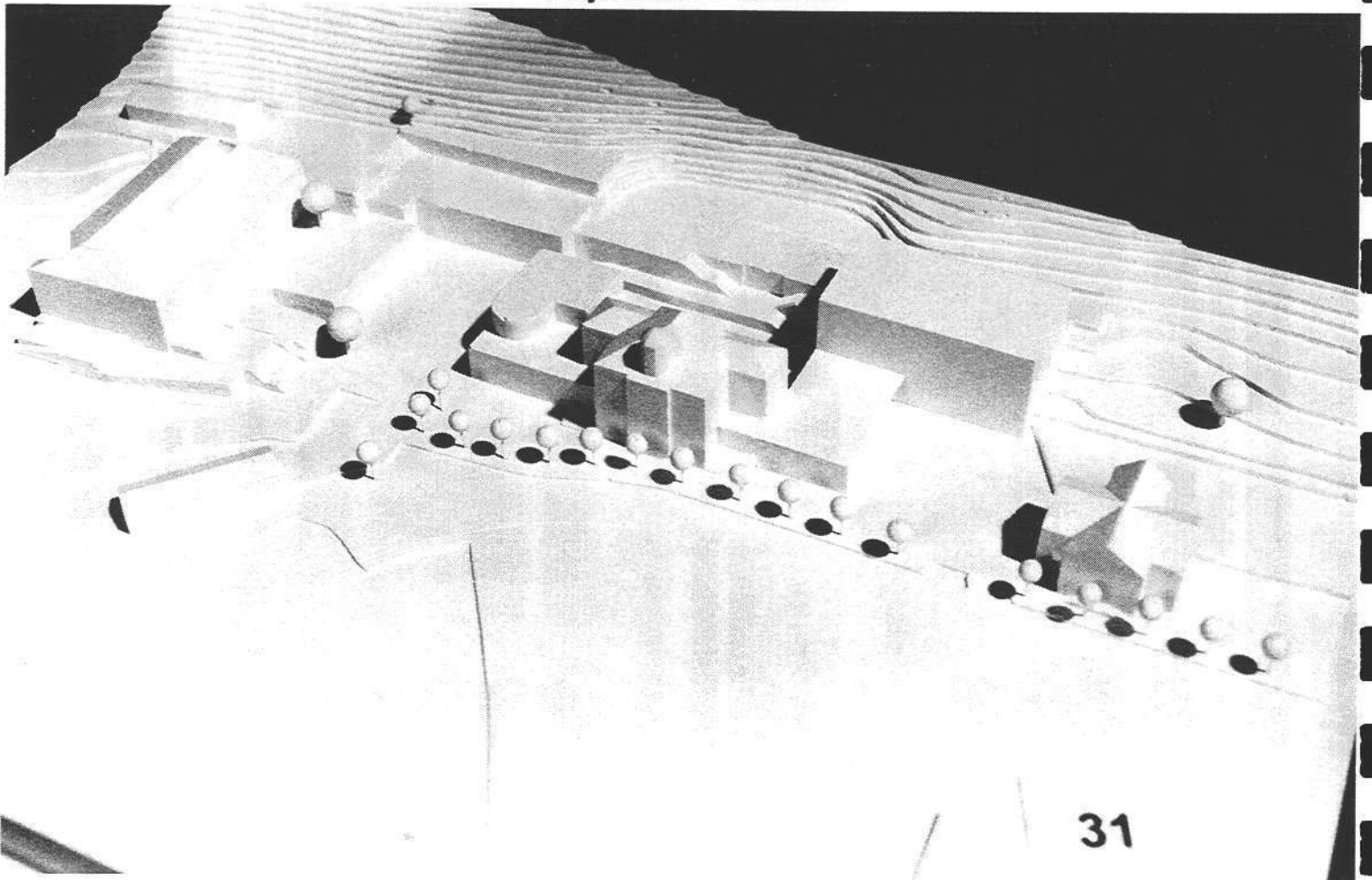


23

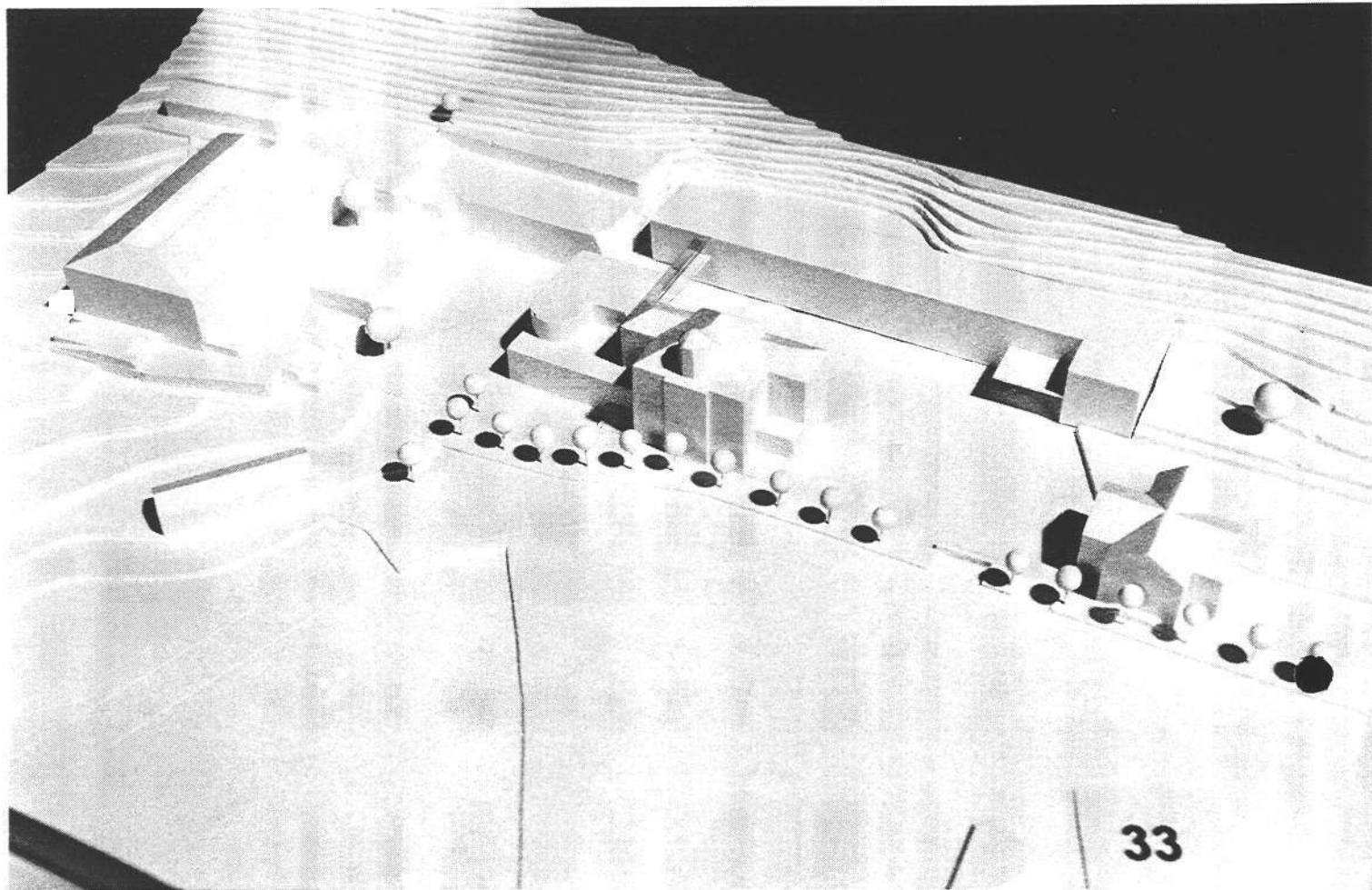


Projet No 29 - 47.70.10

Projet No 31 - 26.07.99

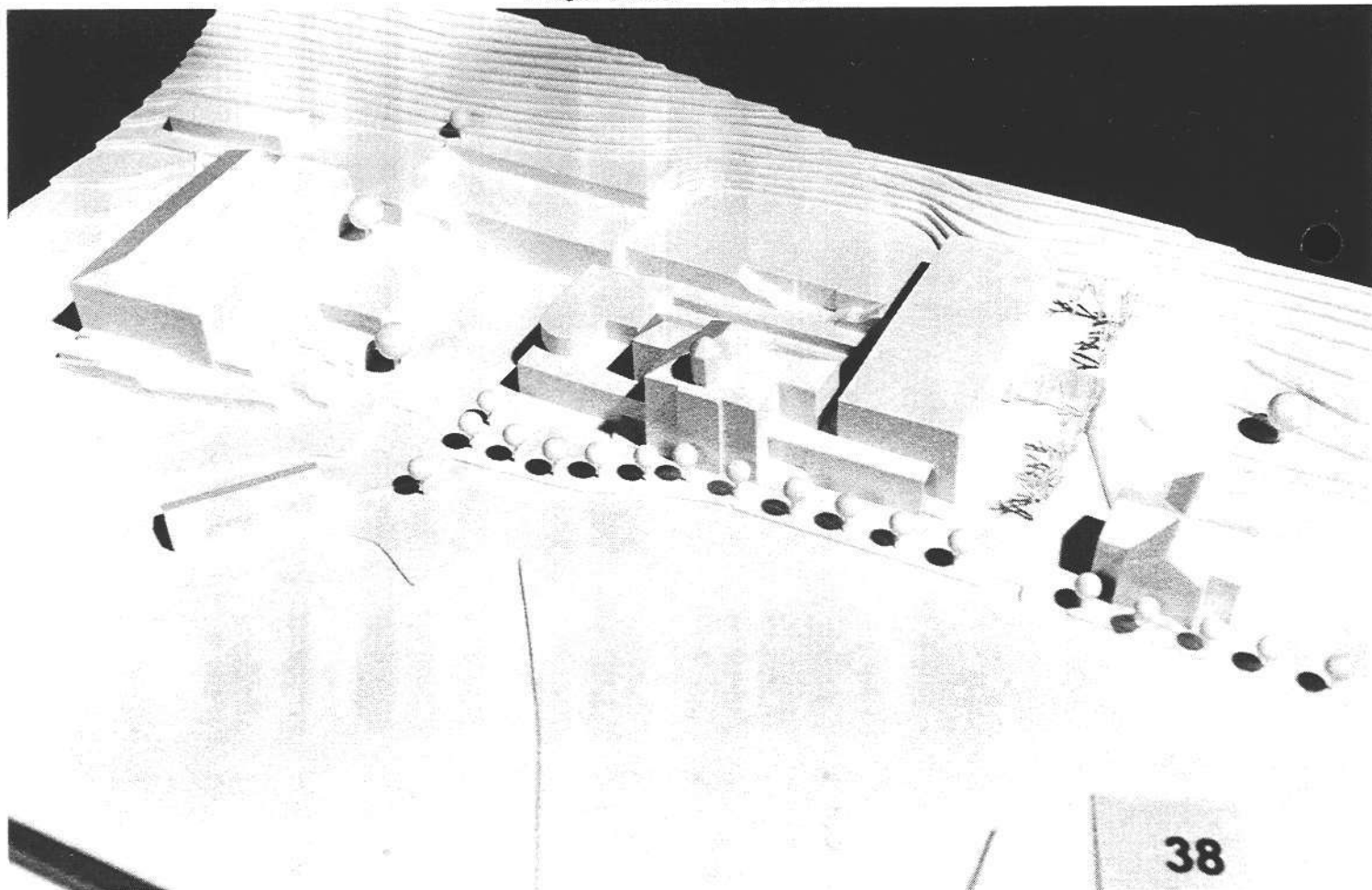


31



Projet No 33 - 85.49.76

Projet No 38 - 10.25.66



## 4.9 Quatrième tour d'élimination

Le jury procède à l'analyse des projets restants sur la base des critères suivants :

- Implantation, relations au site, circulations générales, espaces extérieurs
- Organisation fonctionnelle, circulations intérieures, liaisons, orientation des classes
- Qualité des espaces et expression architecturale
- Economie générale des projets et aspects techniques

Sur la base de cette analyse, le jury procède à un quatrième tour d'élimination et élimine les 2 projets suivants :

Projet No 22	<b>71.47.14</b>
Projet No 39	<b>69.17.53</b>

Dans la critique écrite, qui suit, le jury relève les points principaux de ces différents projets. Il s'agit de résumés plus que de critiques exhaustives. Il n'est possible ni de relever tous les aspects positifs ni de faire ressortir toutes les lacunes. Cette critique complète celle des mêmes projets faite au premier tour (voir point 3.5 ci-dessus).

## Projet No 22 – 71.47.14

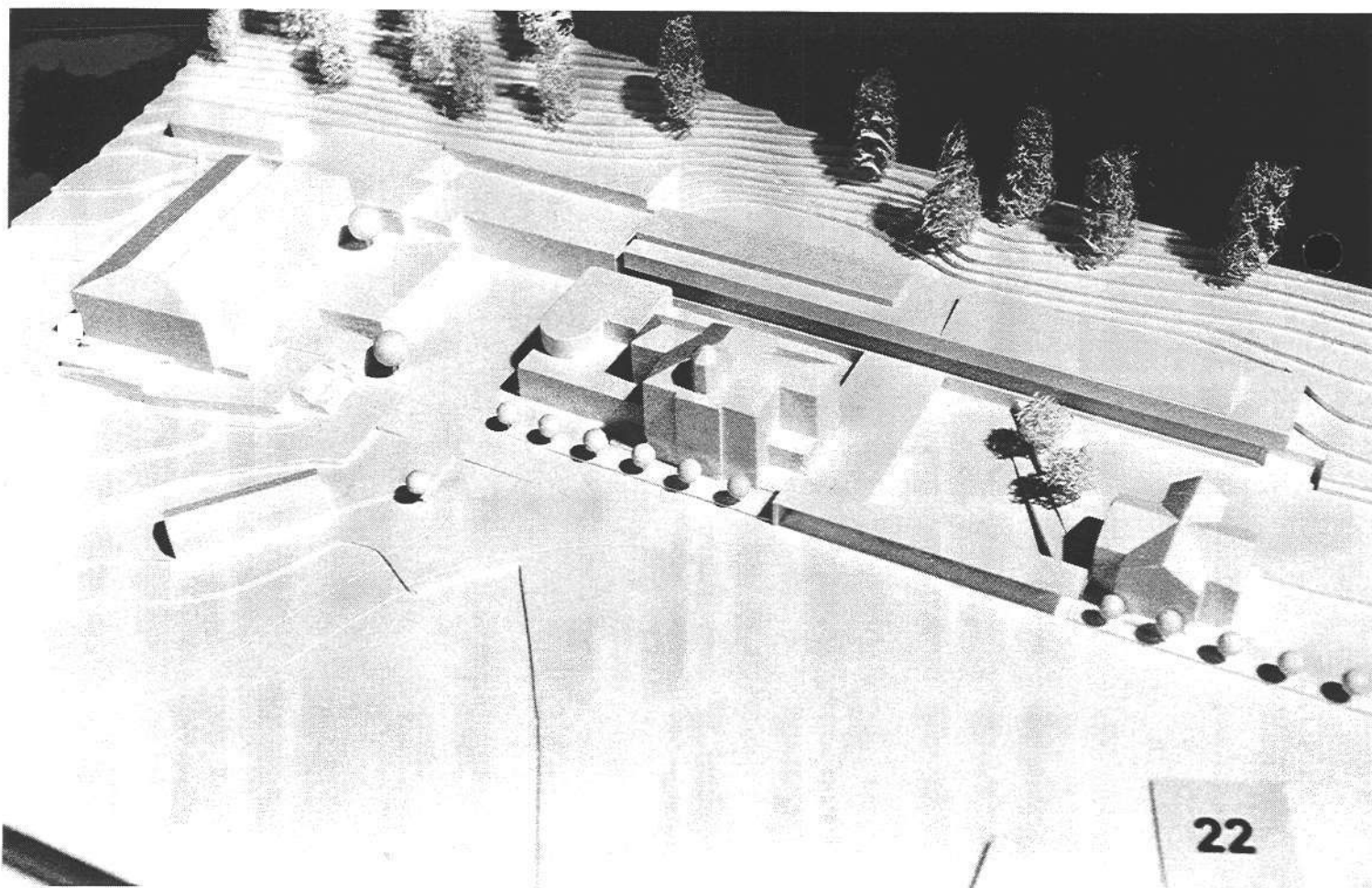
Ce projet propose l'implantation d'un long volume en bois, posé comme un meuble, sur le mur de soutènement existant. Cette apparente simplicité, déjà relevée, lors du premier degré, est malheureusement contredite et affaiblie par la nécessaire création de deux niveaux inférieurs partiels, investis du solde du programme. Ces espaces sont fortement affectés par leur positionnement en termes de qualité de la lumière naturelle.

L'auteur prétend redonner au bâtiment principal existant une meilleure lisibilité et dégager au maximum les espaces périphériques à ce dernier. Néanmoins, la cohérence de cette attitude est immédiatement dénoncée par une pléthore de bonnes intentions concernant les espaces extérieurs.

Les liaisons se sont centralisées et ce nouveau positionnement souligne le choix typologique d'une distribution des classes réagissant au contexte environnant. Là aussi, l'amélioration est nuancée par des niveaux de références situés à des altitudes différentes rendant l'orientation difficile au sein du cycle.

L'expression architecturale est séduisante et adaptée au thème. Les solutions constructives proposées s'apparentent davantage à un exercice de style qu'à la réalité technique que présuppose une construction en ossature bois, à cet endroit.

La proposition est globalement coûteuse et son cube se situe au dessus de la moyenne.





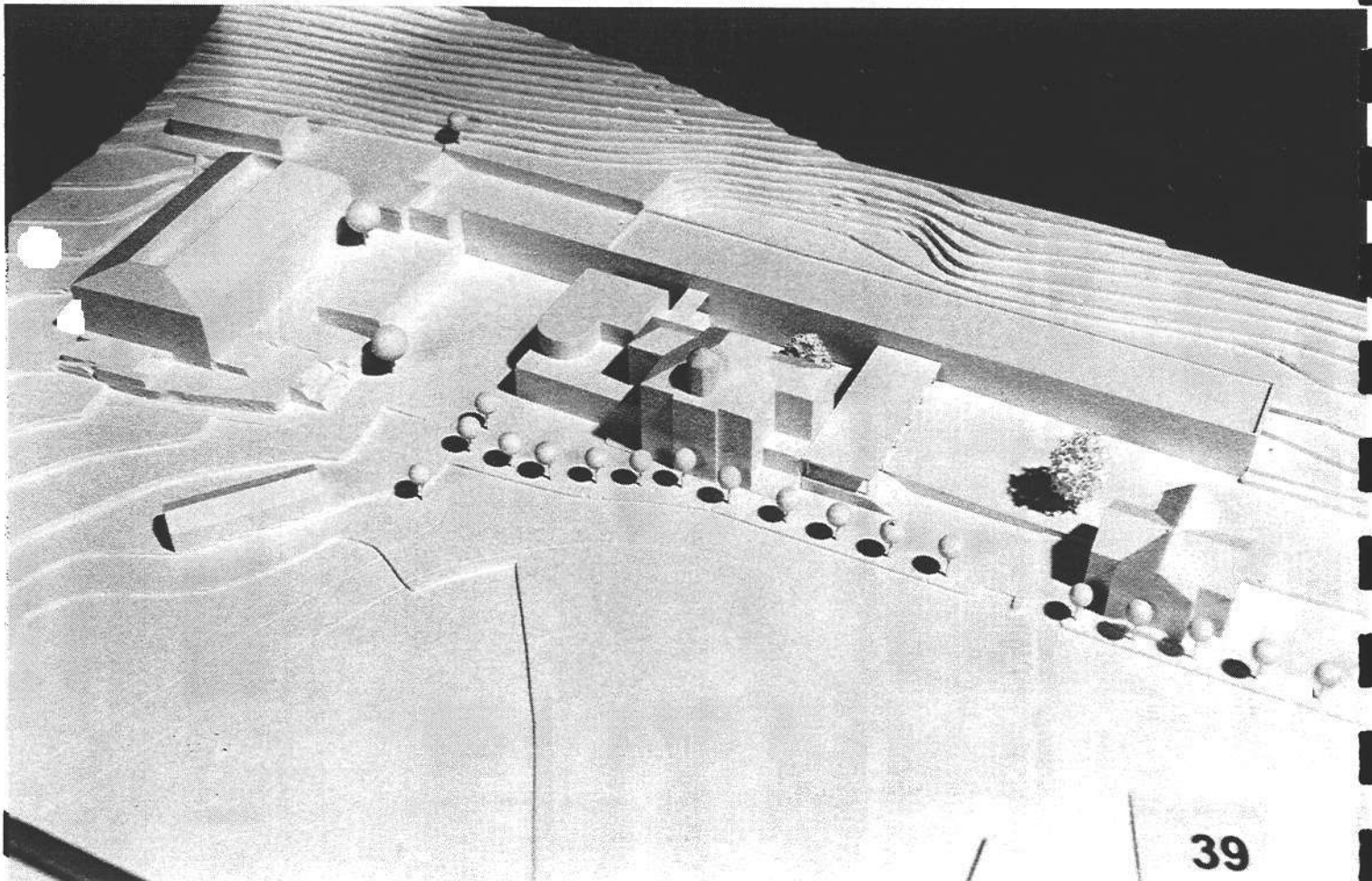
**Projet No 39 – 69.17.53**

Ce projet tente de donner un sens au grand mur arrière existant sur le site en le remplaçant par un bâtiment haut de deux niveaux dont un est placé contre terre. Cette implantation précise définit fortement la limite de la parcelle et se présente comme une toile de fond mettant en évidence les bâtiments existants. Elle permet également, par la démolition de la salle de gymnastique, de proposer une série d'espaces extérieurs variés.

Les liaisons chauffées avec le bâtiment existant, se font au rez-de-chaussée et relient heureusement toutes les parties du cycle d'orientation. L'auteur propose, entre ces liaisons, un jardin clos instituant ainsi une zone tranquille pour les classes du bâtiment existant.

Les classes de la partie nouvelle s'orientent tantôt vers le sud et tantôt vers le nord, selon les vis-à-vis en présence. Le dispositif est habile, malheureusement, il nécessite un éclairage zénithal peu convaincant pour la bibliothèque-médiathèque et pour le couloir du rez inférieur. La position de la bibliothèque et de la médiathèque rend ces locaux difficilement accessibles, en dehors des heures d'ouverture des écoles.

L'expression générale est assez « lourde » aussi bien en plan qu'en façade. La construction qui propose un doublage en granit « massif » ainsi que le cube au-dessus de la moyenne risquent de présenter des coûts très élevés.



#### 4.10 Analyse des projets restants

Sur la base des critères généraux définis par le quatrième tour, le jury procède à l'analyse plus détaillée des projets restants. Il résume, ci-après, la critique de ces projets.

Projet No 10	<b>86.23.48</b>
Projet No 13	<b>00.01.37</b>
Projet No 34	<b>16.25.26</b>
Projet No 37	<b>13.14.95</b>
Projet No 41	<b>71.17.71</b>
Projet No 44	<b>67.19.23</b>

## Projet No 10 - 86.23.48

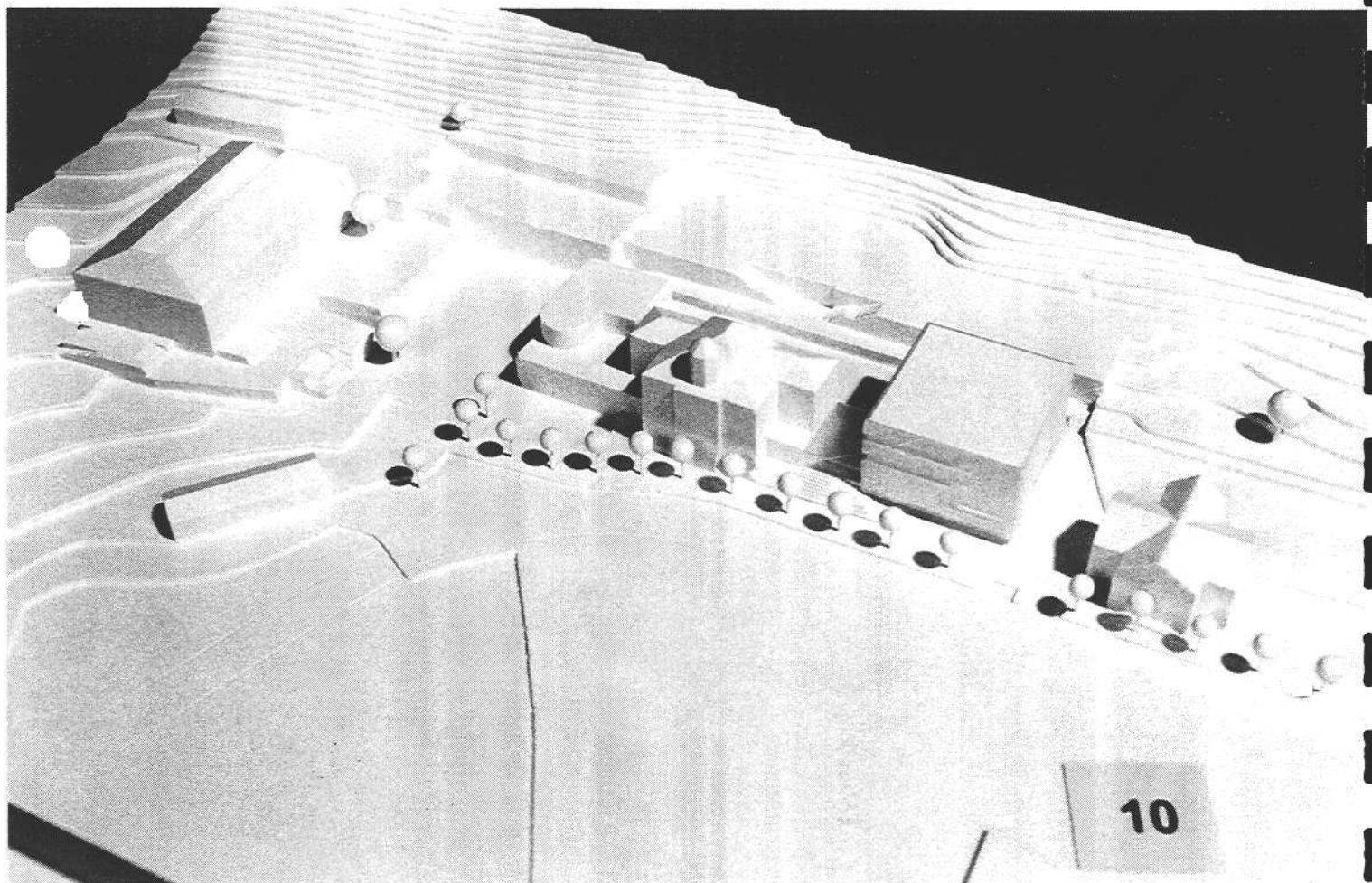
Ce projet consiste à implanter un volume compact de quatre niveaux en lieu et place de la salle de gymnastique existante. Un préau couvert, formant porche d'entrée, le relie au bâtiment scolaire.

La volumétrie et le gabarit proposé sont adaptés au site et permettent une lecture aisée de l'intervention. Cette proposition, sans doute la plus pertinente de sa « famille », prouve néanmoins les limites de la capacité du site, à cet endroit, d'absorber l'entier du programme imposé. En effet, les dégagements périphériques nécessaires au nouveau volume entraînent des implications, au niveau du dimensionnement et du nombre des circulations intérieures, difficilement gérables.

Vis-à-vis du premier degré du concours, l'organisation du plan, classes donnant à l'ouest et à l'est, séparées par un couloir perpendiculaire à la vallée du Rhône, est conservée et améliorée par l'abandon de géométries non-orthogonales. Le fonctionnement des deux niveaux inférieurs regroupant l'administration et les salles spéciales est moins convaincant et l'unique liaison chauffée avec l'existant, par le sous-sol, est jugée insuffisante.

L'expression architecturale est sobre et de qualité. En ce qui concerne sa matérialisation, le nombre de points structurels est sans doute insuffisant et l'utilisation d'un bardage en Profilite horizontal demande à être vérifiée.

Le projet reste néanmoins relativement économique et son cube se situe légèrement en dessous de la moyenne.



## Projet No 13 – 00.01.37

Ce projet consiste à implanter un volume en « L » autour des constructions existantes. Cette attitude engendre une circulation en couronne et la création d'un espace central que l'auteur se propose de végétaliser. Le dispositif ainsi mis en place comporte les éléments symptomatiques du couvent ou du monastère : Le point dominant représenté par l'ancienne école, le déambulatoire entourant le jardin clos et les cellules, dans la tradition, sont ici les classes.

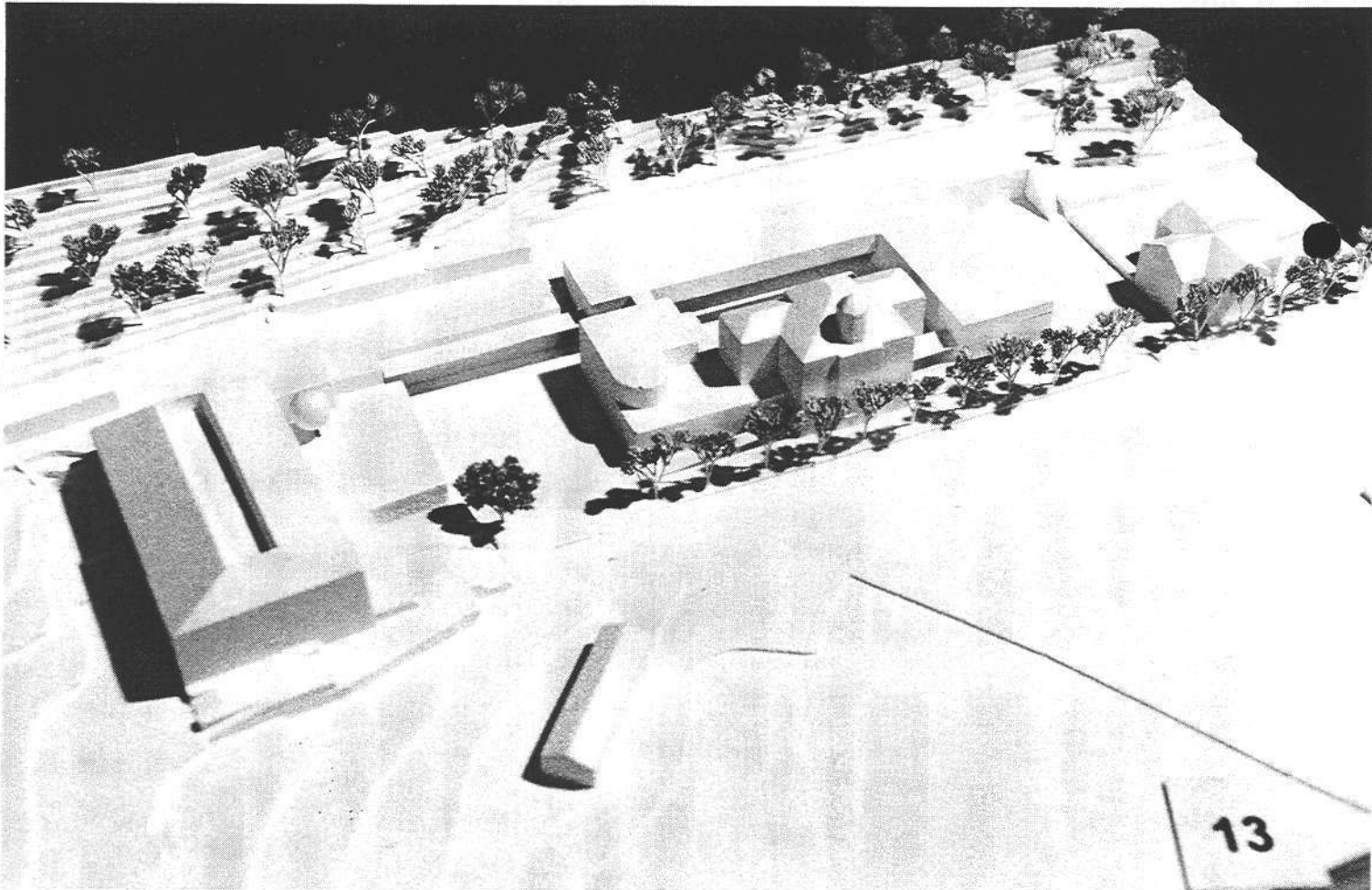
La grande cohérence du type proposé a pour effet de séparer clairement le site définissant deux cours de récréation à l'est et à l'ouest.

Le fonctionnement interne est potentiellement riche, même si les liaisons entre les différents corps de bâti nuiraient à l'évidence de la proposition si elles devaient être intensifiées et fermées.

Les éléments du programme situés au rez inférieur, contre le mur de soutènement, sont viables en termes d'éclairage naturel et de ventilation direct, que si l'on accepte un décroissement total de ces dernières, ce qui paraît peu réaliste.

L'expression architecturale est d'une grande qualité et possède une dimension poétique indéniable. Les propositions constructives restent quelque peu schématiques et la solution d'une construction sur vide sanitaire pourrait être remplacée par un sous-sol, même partiel, sans surcoût notable.

Les surfaces sont quelque peu sous dimensionnées. Le projet se situe légèrement au dessous des cubes moyens.



## Projet No 34 – 16.25.26

Ce projet propose l'implantation d'un volume à l'emplacement de la cassure de pente, derrière le mur de soutènement existant. La totalité du programme est contenue dans cette construction, y compris un sous-sol partiel qui pourrait accueillir des locaux techniques si une autonomie totale de la nouvelle construction devait être recherchée.

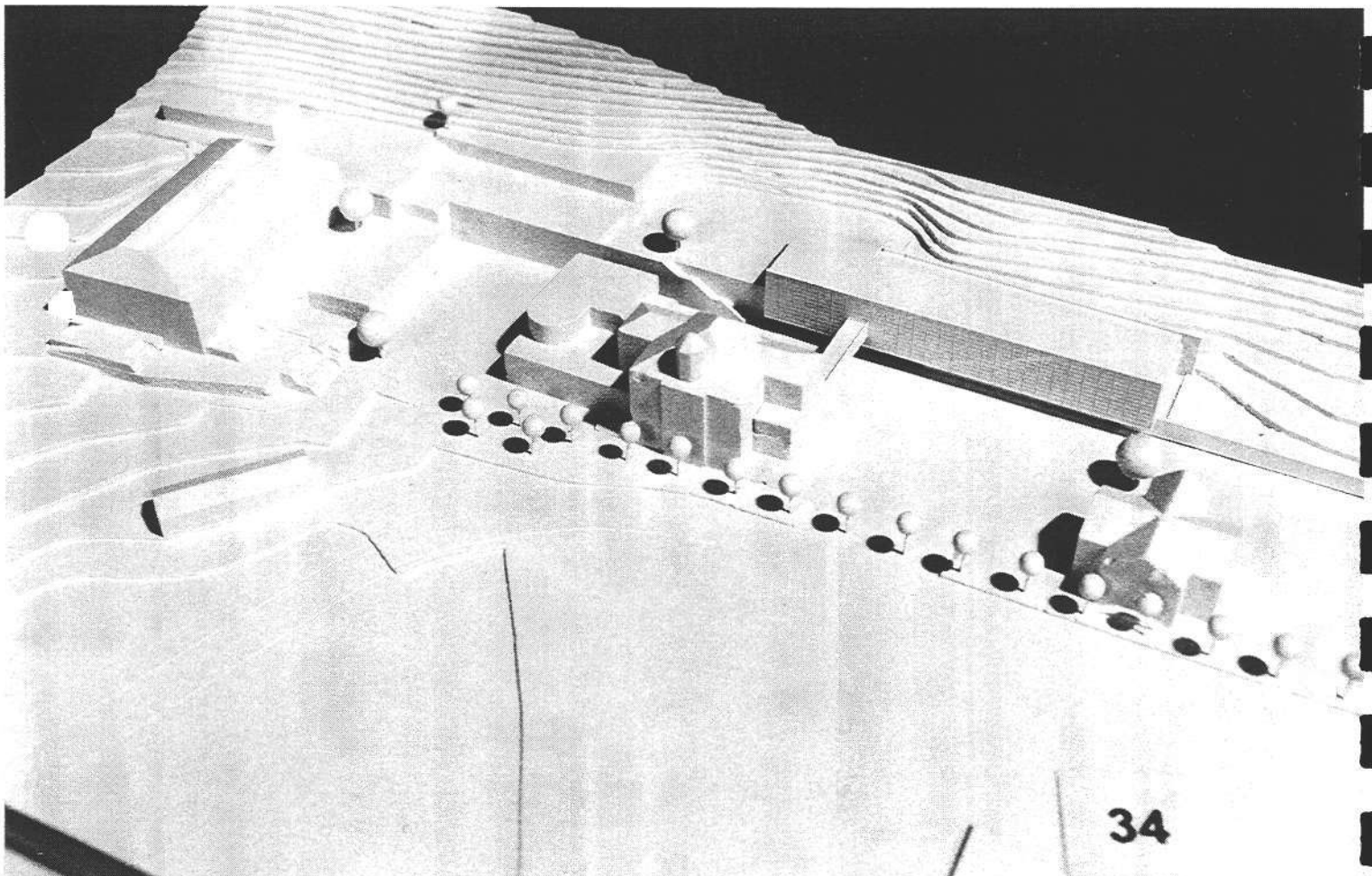
Comme relevé lors du premier degré, cette proposition est convaincante d'autant qu'elle reconnaît l'espace libéré par la démolition de l'ancienne salle de gymnastique pour en faire l'espace majeur du complexe scolaire. Ainsi la suppression de cette dernière reste indispensable à la viabilité d'une orientation nord des classes. Néanmoins, son maintien, le temps du chantier, est possible. L'équidistance entre les divers éléments construits sur le site ainsi obtenue, aboutit à un équilibre général harmonieux.

La liaison avec le bâtiment existant, situé au niveau intermédiaire, est réduite à sa plus simple expression et mériterait sans doute d'être dimensionnée plus généreusement. En outre, son positionnement devra être revu et occupera l'emplacement de la salle de gymnastique. Il en va de même d'ailleurs concernant l'ensemble des circulations verticales et de leur prolongement qui sont insuffisants.

Sous réserve des remarques liées aux circulations, le plan est fonctionnel, à l'exception de la proportion des classes qui pourrait facilement être améliorée en allongeant quelque peu la construction à l'ouest.

L'expression architecturale, sobre, élégante est adaptée au thème. Les propositions constructives sont simples et ne suscitent pas de remarques particulières.

Le volume construit se situe dans la moyenne des cubes et ce projet est particulièrement économique.



**Projet No 37 – 13.14.95**

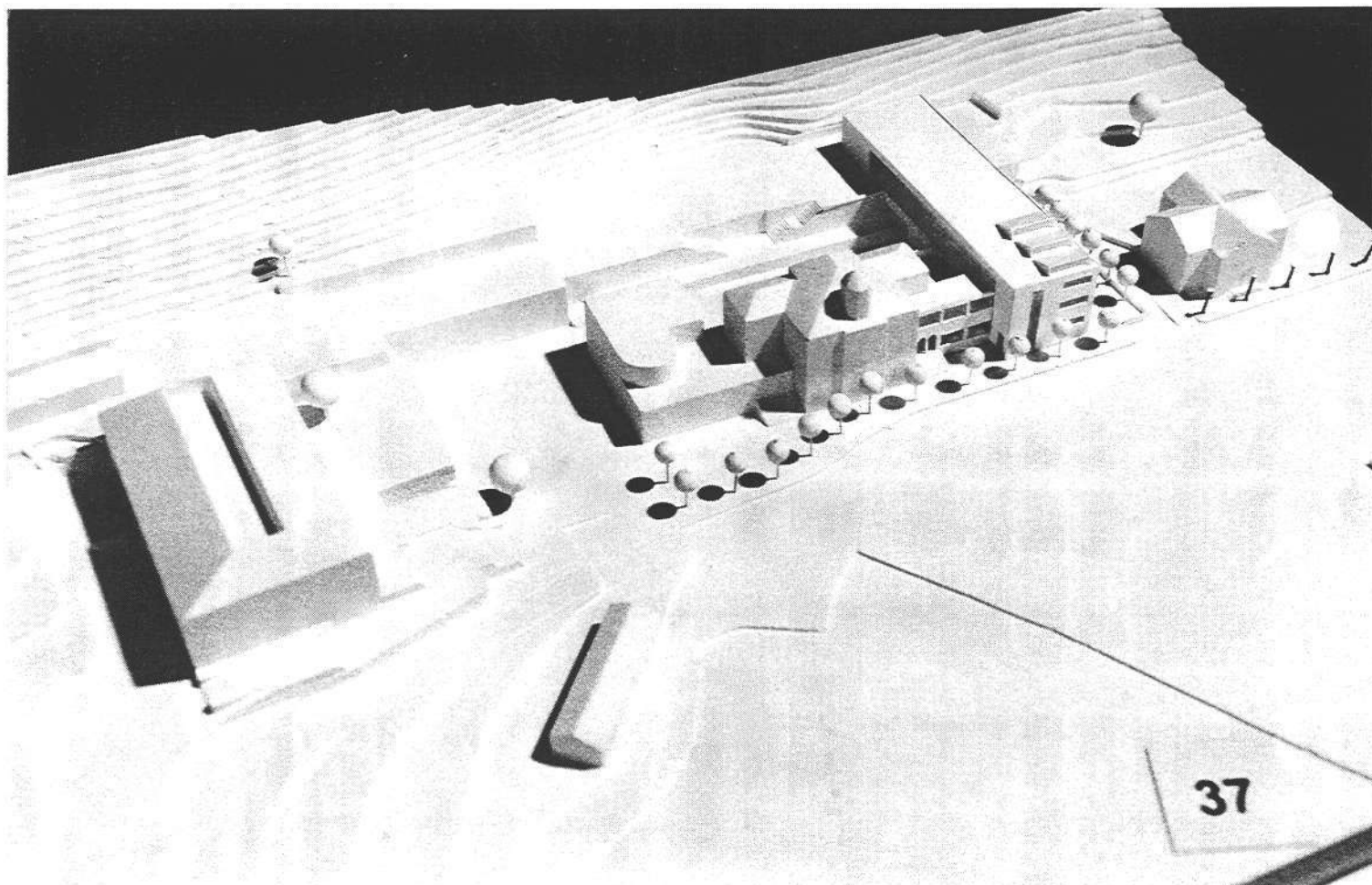
Le projet se caractérise par l'implantation d'un bâtiment perpendiculaire à la vallée s'appuyant, au sud, sur le mur arrière du complexe scolaire et présentant, au nord, un pignon sur rue, implanté pratiquement dans le même alignement que les autres bâtiments scolaires. Cette implantation relie heureusement le « haut » et le « bas » de la parcelle en multipliant et variant les espaces extérieurs. Toutefois, cette implantation divise fortement le site malgré la création d'un passage ouvert sous le nouveau bâtiment longeant le mur existant. De ce fait, les deux parties du complexe primaire, à l'est et à l'ouest du site, se trouvent fortement séparées. En réponse à la critique du premier tour qui demandait de régler le rapport entre les classes du nouveau bâtiment et le bâtiment des classes primaires, l'auteur propose la création d'une rangée d'arbres et d'un muret qui créent une sorte de filtre visuel et une limite physique dans le préau ; sa position semble aléatoire.

Le joint entre le bâtiment existant et le nouveau se fait par la construction d'un couvert devenant terrasse à l'étage supérieur et servant de liaisons entre les bâtiments. Ces liaisons sont multiples et en partie chauffées, ce qui garantit un bon fonctionnement de l'ensemble. C'est là également que se concentrent les entrées.

La répartition du programme est claire et l'accès aux parties publiques (bibliothèque et médiathèque) permet une certaine autonomie de ces éléments du programme.

La construction du bâtiment est simple et rationnelle, garantissant certainement des coûts de construction raisonnables. Le revêtement du bâtiment est conçu en plaques de granit de 3 cm d'épaisseur, traité à la manière d'un revêtement Eternit. L'expression des façades est claire. Les volumes assurant la liaison entre les deux bâtiments devraient être clarifiés.

Le cube corrigé est légèrement supérieur à la moyenne.



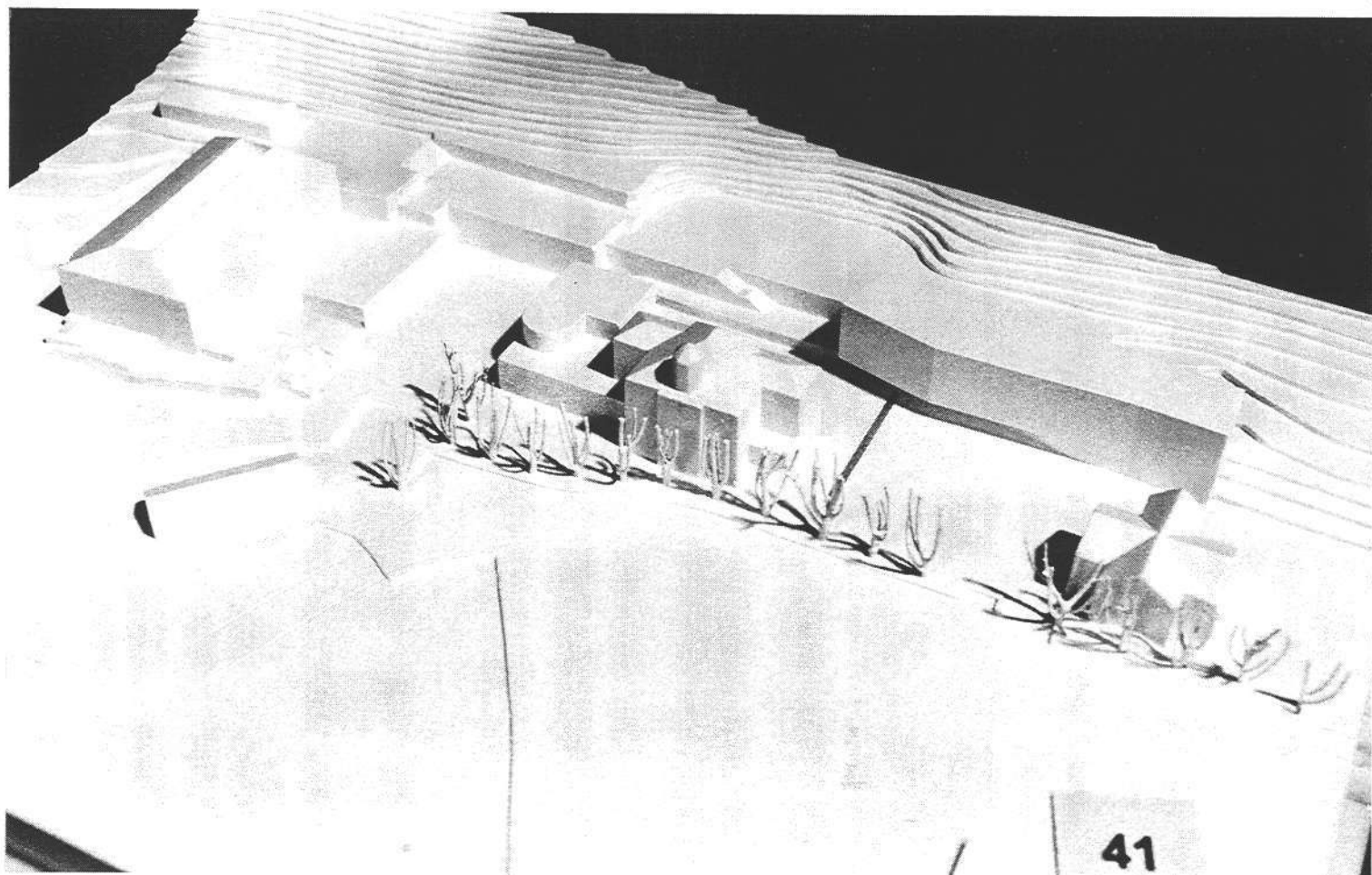
## Projet No 41 – 71.17.71

L'auteur essaie de lire le site et le complexe scolaire comme une série de bâtiments autonomes, de formes et de tailles variées, construits au cours du temps et selon les besoins du moment. C'est dans cette perspective qu'il essaie d'insérer son bâtiment comme une contribution à ce processus de l'histoire. La démolition de la salle de gymnastique existante renforce ce caractère et l'implantation d'un bâtiment unique sur le mur de soutènement permet de créer des nouveaux espaces extérieurs et notamment sur la partie haute de la parcelle.

Le bâtiment se présente comme un monolithe taillé au gré des événements du site et du terrain. Les fenêtres affleurées en façade, ainsi que le choix du béton teinté en foncé renforcent cet effet et confèrent au volume un poids important. L'organisation des locaux est claire, les classes, orientées au sud, sont distribuées par un couloir déformé. Aux niveaux inférieurs, dans la partie contre terre, le plan est renversé, reléguant ainsi le couloir à l'arrière et rendant très aléatoire voire impossible son éclairage naturel.

Poussé par la cohérence du concept de base, l'auteur résout la liaison couverte et chauffée, demandée par la construction d'un passage souterrain éclairé zénithalement qui définit ainsi une trace sur le sol du préau. Ce dispositif a pour effet d'allonger à l'extrême les parcours et nuit au bon fonctionnement du cycle.

La construction, claire, précise et compacte ainsi que le faible volume sont garants d'une bonne économie du projet.



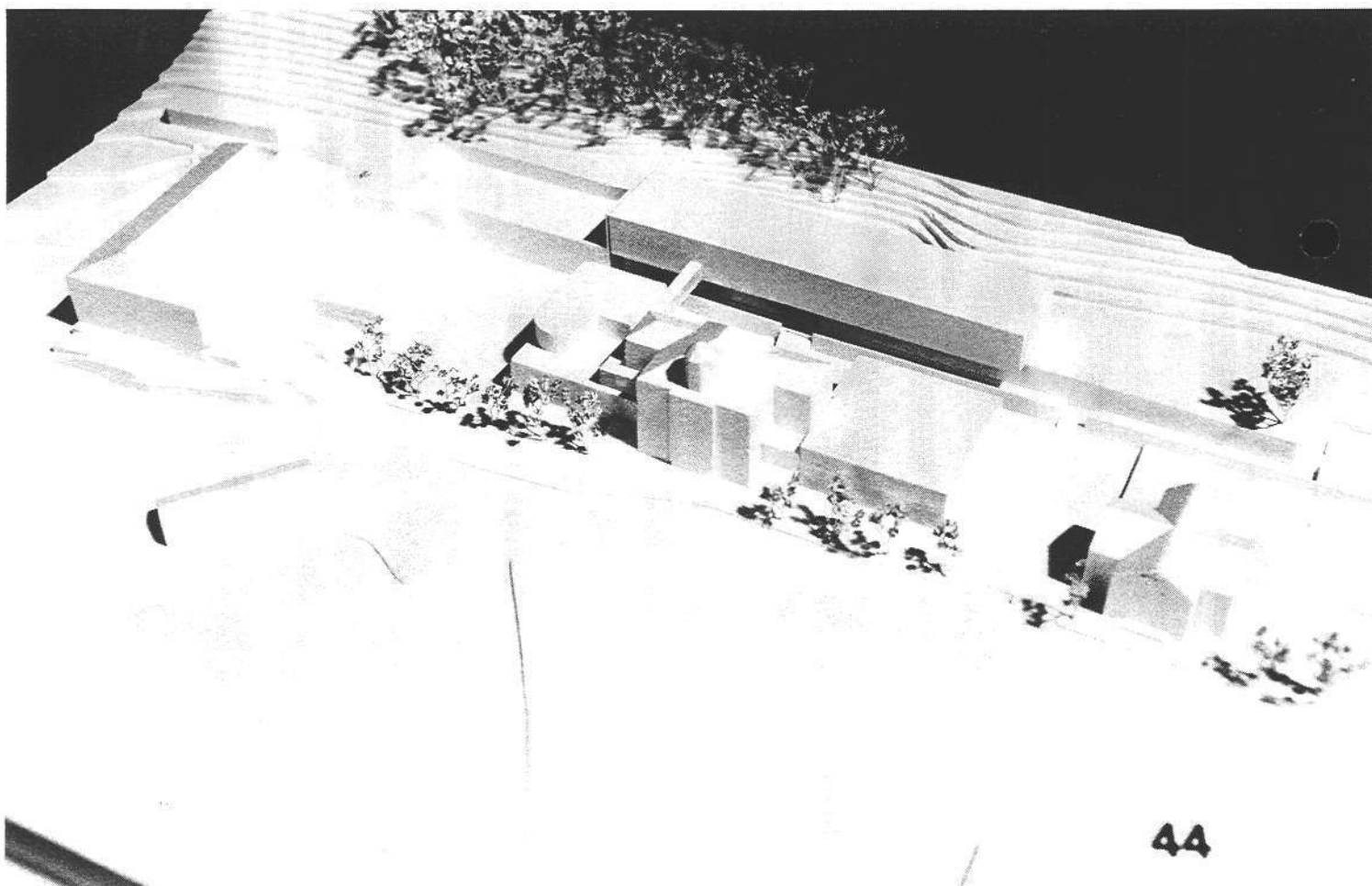
## Projet No 44 – 67.19.23

Le projet se caractérise par la volonté de ne pas modifier la partie basse du site et d'occuper la partie haute en construisant une barre posée délicatement sur le mur arrière du complexe scolaire. Pour cela, l'auteur propose de transformer la salle de gymnastique existante en y installant la bibliothèque, la salle multimédia et la grande salle. Il aménage également un hall, sans relation avec l'extérieur, dans le bâtiment existant. Cette décision a pour effet de supprimer une classe qui ne semble pas être remplacée dans le reste du projet.

La barre arrière, dont la longueur est égale aux bâtiments existants, propose deux niveaux de classes orientées vers le sud. Elles sont distribuées par un couloir généreux et large, très bien éclairé à l'étage supérieur, mais sans vue vers l'extérieur pour l'étage inférieur qui n'est éclairé que, zénithalement, par un vide ménagé dans ce couloir. Ce bâtiment est relié à l'ancien par un tube qui relie tous les bâtiments du cycle. Ainsi, il est également possible de se rendre « au chaud » dans la première extension. La dimension de ce tube est trop petite pour permettre les déplacements simultanés de nombreux élèves.

Les éléments du programme, sous réserve de la classe manquante, sont bien répartis et permettent un fonctionnement clair de l'ensemble. La bibliothèque et la salle multimédia pourraient fonctionner de manière indépendante ; toutefois leur accès est malaisé pour les handicapés.

Les transformations à apporter à la salle de gymnastique actuelle sont certainement conséquentes et onéreuses mais possibles. La construction et l'expression de la partie neuve, entièrement en bois, sont possibles. Toutefois, l'absence d'avant-toit suscite quelques doutes quant à la durabilité de la façade. L'expression très « brute » (dosses de mélèze posées horizontalement) pose le problème de l'intégration de ce bâtiment avec le reste du complexe, et qualifie l'extension d'aujourd'hui comme un bâtiment éphémère.





#### **4.11 Tour de rattrapage**

Conformément à l'art. 44.1 du Règlement SIA No 152, le jury passe en revue tous les projets et maintient ses décisions.

## 5. CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury décide d'attribuer à l'unanimité les prix suivant :

<b>1<sup>er</sup> prix</b>	<b>Projet No 34 – 16.25.26</b>	<b>Fr. 9'000.–</b>
<b>2e prix</b>	<b>Projet No 13 – 00.01.37</b>	<b>Fr. 8'000.–</b>
<b>3e prix</b>	<b>Projet No 37 – 13.14.95</b>	<b>Fr. 5'000.–</b>
<b>4e prix</b>	<b>Projet No 41 – 71.17.71</b>	<b>Fr. 4'000.–</b>
<b>5e prix</b>	<b>Projet No 10 – 86.23.48</b>	<b>Fr. 2'000.–</b>
<b>6e prix</b>	<b>Projet No 44 – 67.19.23</b>	<b>Fr. 2'000.–</b>

## 6. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS DU JURY

Arrivé au terme de son jugement, le jury recommande, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage, conformément à l'art. 47 du règlement SIA 152, le projet No 34 – 16.25.26 pour la poursuite des études en vue de l'exécution.

Il remercie l'ensemble des concurrents pour la contribution qu'ils ont, chacun, apportée à la recherche d'une solution pour cette importante réalisation.

## 7. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et appose sa signature.

Grône, le 13 octobre 1999

### Le Président :

Bernard ATTINGER



### Les Membres :

Gaby FAVRE

André GILLIOZ

Pierre ROUAULT

Bernard ZURBUCHEN



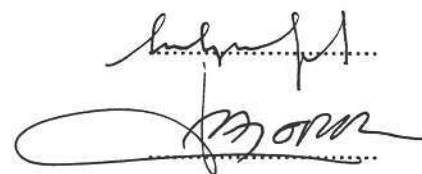
### Les Suppléants :

Evelyne GARD

Laurent MAYORAZ

Daniel PERRUCHOUD

Jean-Bernard ZUFFEREY



### Les experts :

Pierre-Marie GABIOUD

Eric MABILLARD

Patrick RUDAZ



## 8. OUVERTURE DES ENVELOPPES CACHETÉES

### 8.1 Projets primés

Le jury prend connaissance du nom des auteurs des projets primés.

<b>1<sup>er</sup> prix</b>	<b>Fr. 9'000.– / Projet No 34 – 16.25.26</b>
<u>Auteurs</u>	: <i>Alain Dayer et Philippe Venetz, Sion</i>
<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	<b>Fr. 8'000.– / Projet No 13 – 00.01.37</b>
<u>Auteurs</u>	: <i>Christine Perla, Avry-sur-Matran et François Meyer, Haute-Nendaz</i>
<b>3<sup>ème</sup> prix</b>	<b>Fr. 5'000.– / Projet No 37 – 13.14.95</b>
<u>Auteur</u>	: <i>Jean-Paul Darbellay, Martigny</i>
<u>Collaborateurs</u>	: Laurent Sauvageat, Niels Carron
<b>4<sup>ème</sup> prix</b>	<b>Fr. 4'000.– / Projet No 41 – 71.17.71</b>
<u>Auteurs</u>	: <i>Bonnard et Woeffray, Monthey</i>
<b>5<sup>ème</sup> prix</b>	<b>Fr. 2'000.– / Projet No 10 – 86.23.48</b>
<u>Auteur</u>	: <i>Jean-Paul Chabbey, Monthey</i>
<u>Collaborateurs</u>	: Ambroise Bonvin, Benoît Aumann, Claudia Bétrisey, Jean-Daniel Berset Carole Pont
<b>6<sup>ème</sup> prix</b>	<b>Fr. 2'000.– / Projet No 44 – 67.19.23</b>
<u>Auteurs</u>	: <i>Nunatak S.à.r.l.</i> <i>Joël Chervaz et Roland Vassaux, Fully</i>
<u>Collaborateur</u> :	: Philippe Scrufari

## 9. DIVERS

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu en présence des autorités et d'une délégation du jury,

**le vendredi 22 octobre 1999 à 17h00**

**à l'Ancienne salle de gymnastique**

**du C.O. de Grône**

L'exposition sera ouverte au public du samedi 23 octobre au lundi 1<sup>er</sup> novembre 1999 de 17h00 à 20h00, y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Les concurrents des projets non primés sont invités à retirer leurs documents à l'Administration communale de Grône du 3 décembre au 17 décembre 1999, de 8h00 à 12h00.

Passé ce délai, les plans et maquettes deviendront propriété de la commune.

LE PRESIDENT DU JURY

**Bernard ATTINGER**

Grône, 13 octobre 1999

## 10. LISTE DES AUTEURS

Projet No 1 - 07.26.33	Auteur : Luca ORTELLI, Mendrisio
Projet No 2 - 83.02.74	Auteurs : Ami DELALOYE, arch. EPFL/FAS/SIA et Luc DELALOYE, arch. EPFL/SIA, Martigny Coll. : François DELALOYE, Christophe LUSON-MOULIN, Eric DEFAGO
Projet No 3 - 43.74.02	Auteur : L'atelier Jean-Marc ZIMMERMANN, arch. UTS & Nico SNEIDERS, arch. FSA/SIA, Monthey, représenté par Jean-Marc ZIMMERMANN, Monthey Coll. : Jérôme FRACHEBOUD
Projet No 4 - 85.90.71	Auteurs : Damien GROSS, arch. ETS, Vevey & Christien MICHELLOD arch. ETS/UTS, Granges
Projet No 5 - 97.37.65	Auteurs : O. GALLETI - C. MATTER, arch. EPFL/FAS/SIA, Cottombey et Lausanne
Projet No 6 - 98.25.89	Auteurs : Association de bureau d'architecture "FM Studio" Blaise FAVRE & Pierre-Antoine MASSEREY, Vevey
Projet No 7 - 00.20.02	Auteur : Michel COUTURIER, arch. REG B, UTS, Grône
Projet No 8 - 16.83.68	Auteur : Atelier d'architecture Hans et Lisus MEIER S.A., arch. dipl. EPFZ/SA/FSAI et arch. tech. dipl. ETS/UTS, Sion Marcel BERBIER, arch. dr. de travaux
Projet No 9 - 73.78.31	Auteur : Bureau d'architecture EPFL, Laurence SALAMIN RYWALSKI, Sierr
Projet No 10 - 86.23.48	Auteur : Jean-Paul CHASSEY, arch. EPFL/SIA, Monthey Coll. : Claudie BETRISSEY, Carole PONT, Benoit AUMANN, Ambroise BONVIN, Jean-Daniel BERSET
Projet No 11 - 22.10.32	Auteur : Pascale PACOZZI, arch. dipl. EPFL, Sierr
Projet No 12 - 11.83.71	Auteur : Bureau d'architecture Pierre PRALONG & CONSORTS S.&.r.l Crans-sur-Sierre Coll. : Jean-Pierre TISSIERES arch. ETS, Hermann HOFMANN, arch. IAL, Vittorino DRESTI, arch. ETS (Reg B)
Projet No 13 - 00.01.37	Auteurs : Christine PERLA, arch. ETS, Avry-sur-Matran & François MEYER, arch. ETS, Hauta-Nendaz
Projet No 14 - 52.76.23	Auteurs : Bureau d'architecture SIA, E. CATELLA, E. HAUENSTEIN, H. EHRENSPERGER, Lausanne Coll. : Franziska LADWESK
Projet No 15 - 71.07.11	Auteurs : arch. Büro für ARCHITEKTUR & DESIGN TROGER Daniel, arch. dipl. HTL/STV, Raron
Projet No 16 - 27.38.42	Auteur : Aude BORNET FOURNIER, arch. dipl. EPFL/SIA, Hauta-Nendaz Coll. : Jean-Pierre WILLNER
Projet No 17 - 34.88.50	Auteurs : Atelier d'architecture Claudine LORENZ & Florian MUSSO, Sion Coll. : François SAVIOZ
Projet No 18 - 15.28.07	Auteur : David CLAVIEN, arch. EPFL, Savèze
Projet No 19 - 37.27.29	Auteur : Atelier d'architecture Eric PAPON, icar design SA, Sierr Coll. : Olivier CHESEALX
Projet No 20 - 96.50.91	Auteur : Katsumi DARBELLAY, arch. EPFZ, Martigny
Projet No 21 - 96.57.88	Auteur : Atelier d'architecture Pascal VARONE, arch. SIA, dipl. EPF, Sion Coll. : S. VILLE, arch. EPFL/SIA
Projet No 22 - 71.47.14	Auteurs : Renato BALVI, arch. EPFZ/SIA, Jean-Michel LANDECY arch. DPLG/REG A, Dalemont Coll. : Jean-Claude GIRARD, arch. EPFL
Projet No 23 - 01.01.01	Auteurs : PAGE ARCHITECTES SA, SIA/EPFL, Romont et Fribourg
Projet No 24 - 19.21.12	Auteurs : Jean Gérard GIORLA & More TRAUTMANN, Sierr arch. EPFL/SA/FA/S Coll. : Blandine DESCHENAUX, Delphine CLAVIEN
Projet No 25 - 51.39.56	Auteur : Laurent SAURER, architecture, Lausanne
Projet No 26 - 40.43.04	Auteur : Roland GAY, arch. FAS/SIA, Monthey Coll. : Mathieu OLSCHNER
Projet No 27 - 46.28.95	Auteur : Daniel DEVANTHERY, arch. ETS/UTS, Sierr
Projet No 28 - 46.71.38	Auteur : André DARICLY SA, atelier d'architecture, Sion Coll. : Myriam FORMAZ, arch. dipl. EPFL
Projet No 29 - 47.70.10	Auteur : Philippe CHASSOT, arch. dipl. ETS/UTS, Martigny
Projet No 30 - 90.07.21	Auteur : Sandra PRIOU-DAYER & Jean-Henri ZAMBAZ, arch. EPFL/SIA Vétroz
Projet No 31 - 26.07.98	Auteurs : Atelier nord-sud, arch. EPFL, Laurent FESSELET, arch. EPFL/SIA, Michael VOECHTING, arch. EPFL/SIA, Pierre-Antoine WANNER, arch. EPFL, Vevey
Projet No 32 - 20.70.83	Auteurs : Roland CHASSEY, Olivier CHASSEY CHASSEY & PILLER, Architecte & Ingénieur S.&.r.l., Ayent
Projet No 33 - 85.48.78	Auteurs : Armelle THURRE & Muriel SOTTAZ, arch. ETS, Sallion
Projet No 34 - 18.25.26	Auteurs : Alain DAYER & Philippe VENETZ, arch. EPFZ/ETS, Sion
Projet No 35 - 17.80.18	Auteurs : Bureau d'architecture Jean-Paul BALET & Christian RAVAZ, Grimislat Coll. : Jean-Claude NEURHOR, Grégoire Loyer
Projet No 36 - 90.83.66	Projet écarté du jugement, voir pt 3.2
Projet No 37 - 13.14.95	Auteur : Jean-Paul DARBELLAY, arch. dipl. EPFL/FAS/SIA, Martigny Coll. : Laurent SAUVAGEAT, Niels CARRON
Projet No 38 - 10.25.86	Auteurs : Agence d'architectes EPFL/EAUG CITTOLIN & POLLI, Martigny Coll. : Nicolas BRUFFOUD, Martin GARBIER
Projet No 39 - 86.17.53	Auteurs : André VONLANTHEN, Sylviane ARMAND, Valérie COTTET Avry-sur-Matran
Projet No 40 - 24.43.73	Auteur : François BESSON, arch. ETS/UTS, Fribourg
Projet No 41 - 71.17.71	Auteurs : BONNARD & WOEFFRAY arch. FAS/SIA, Monthey
Projet No 42 - 16.13.28	Auteur : Bureau d'architecture Thierry BRUTTIN, arch. EPFL, Vevey Coll. : Hubert BRUTTIN
Projet No 43 - 41.82.41	Auteurs : dix architectes, Christophe PIDOUX, arch. EPFL, Sion
Projet No 44 - 67.19.23	Auteurs : MUNATAK S.&.r.l. Johi CHERVAZ & Roland VASSALD, arch. EPFL/REG ASIA, Fully Coll. : Philippe SCRUFARI
Projet No 45 - 20.10.58	Auteurs : Raphaël BERGLAZ & Jean-Luc TORRENT, arch. ETS, Sion Coll. : Cathy SIERRA, Nicole GSPONER, Philippe ROH